

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 février 2014, accompagnée d'un ordre du jour comportant 60 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 12 février 2014 comportant 3 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 35 présents

Présidence de Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente,

~~Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,~~

~~Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,~~

Mme OUALI, ~~Mme KAPOMPOLE~~ Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. DIRUPO~~, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER~~, M. ROSSI,

M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO~~, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,

Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,

Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS~~, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE

KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-

VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,

Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,

Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULARD, Directrice générale adjointe faisant fonction

Mme Catherine HOUDART, Echevine : C'est une séance un peu particulière puisque nous avons plusieurs réunions en même temps. Mais on va essayer de travailler et faire nos travaux comme il se doit. Le Bourgmestre étant retenu avec une délégation de l'Albert, arrivera ainsi que M. l'Echevin LAFOSSE et M. DARVILLE et M. BOUCHEZ arriveront un peu en retard. Mme KAPOMPOLE étant retenue avec l'accueil des vedettes dans le cadre du Festival du Film d'Amour, il y a beaucoup de choses en même temps. Permettez-moi tout d'abord d'excuser l'absence de M. Mauro DEL BORRELLO et l'arrivée tardive de M. Marc BARVAIS. M. DUBOIS sera absent, on en prend note. Déjà vous signaler d'emblée que le prochain Conseil communal aura lieu le lundi 17 mars 2014, pour vos agendas ; vous signaler également que les procès-verbaux des séances du 16 décembre 2013 et du 20 janvier 2014 seront approuvés dès la fin de cette séance si aucune remarque n'est formulée ce jour. Vous signaler les points inscrits à l'ordre du jour complémentaire, par la minorité, le 10 bis, proposition de règlement concernant l'affichage électoral, point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Charlotte DE JAER et le 10^e objet ter, proposition de motion relative aux communications, ces deux points passeront comme je viens de le signaler après le 10^{ème} objet. Il y a également un point qui est inscrit à l'ordre du jour complémentaire par la majorité, il y a lieu de voter en urgence concernant les congés de maladie d'un sapeur-pompier professionnel. Vous avez eu le complément je pense, c'était une audition mais

d'après les informations qui me sont données à l'instant, celui-ci ne sera pas présent. Donc, le point sera remis à la prochaine séance en espérant qu'il sera présent. Le point remis est le point 48. Vous parler à présent des questions et interpellations, il y aura une question de M. Jean-Pierre DUPONT, concernant le déplacement à vélo des agents communaux et il y sera répondu par M. LAFOSSE ; concernant les interpellations, la première de M. TONDREAU concernant le FEDER, il y sera répondu par M. Nicolas MARTIN ; également une question sur l'enquête publique relative au projet Ikéa déposée par Mme MARNEFFE, il y sera répondu par Mme KAPOMPOLE ; également une questions sur le trial par Mme la Conseillère Savine MOUCHERON, il y sera répondu également par Mme Joëlle KAPOMPOLE ; une question de Mme la Conseillère Savine MOUCHERON concernant les routes dégradées, il y sera répondu par Mme l'Echevine OUALI ; une interpellation de M. HAMBYE concernant la tombe d'Henry Glépin, il y sera répondu par Mme l'Echevine Mélanie OUALI ; une question de M. HAMBYE concernant le wifi--LiFi, il y sera répondu par M. Georges-Louis BOUCHEZ et à noter que Mme MARNEFFE retire son interpellation sur les problèmes urbanistiques. Voilà pour notre ordre du jour.

La séance s'ouvre à huis clos avec 35 présents.

Présidence de Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente,

~~Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,~~

~~Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,~~

Mme OUALI, ~~Mme KAPOMPOLE~~ Échevins

~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~

~~M. DIRUPO, M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, M. MILLER, M. ROSSI,~~

M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,~~

Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,

Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE~~

KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-

VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,

Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,

Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux

et Mme Cécile BRULART, Directrice générale adjointe faisant fonction

1^{er} objet : Prorogation éventuelle d'une mesure de suspension préventive par mesure d'ordre dans l'intérêt du service – audition. Service Juridique DIVIS1

1^{er} objet bis : Par urgence. Congés de maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur – Audition et décision à prendre. SI 12255

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Pour le point 1 et le 1 bis, c'étaient forcément deux points qui devaient passer à huis clos mais les intéressés n'étant pas là, ni pour le point 1, i

pour le point 1 bis, nous ne sommes pas en mesure de prévoir ces auditions donc je vous propose évidemment de reporter ces points à la séance prochaine.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne sais pas si on peut les reporter puisque pour le point 1 comme c'est une prorogation, on doit voter sur la prorogation et pas que sur l'audition, si ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Pour le 1^{er} objet, c'était une audition.... La prorogation viendra à la prochaine séance.

Pour le 1^{er} objet bis, cela est reporté à la prochaine séance.

1^{ère} annexe

La séance publique s'ouvre avec 35 présents

Présidence de Mme Catherine HOUDART, Echevine-Présidente,
~~Présidence de M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,~~
~~Mme HOUDART, M. BOUCHEZ,~~ M. SAKAS, ~~M. LAFOSSÉ, M. DARVILLE,~~
 Mme OUALI, ~~Mme KAPOMPOLE~~ Échevins
~~M. Marc BARVAIS, Président du CPAS~~
~~M. DIRUPO,~~ M. DUPONT, M. TONDREAU, M. DEPLUS, ~~M. MILLER,~~ M. ROSSI,
 M. MANDERLIER, ~~M. DEL BORRELLO,~~ M. LECOCQ, Mme MOUCHERON,
 Mme NAHIME, M. HAMBYE, M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB,
 Mme BOUROUBA, ~~M. DUBOIS,~~ Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE
 KALUNGA, M. MELIS, Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-
 VAN HOORDE, Mme JUDE, M. ANDRE, M. DUFRANE, M. BERNARD,
 Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER,
 Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES, Conseillers communaux
 et Mme Cécile BRULART, Directrice générale adjointe faisant fonction

2^e objet : POLICE - CIRCULATION

a) Réglementation du stationnement – rue J. Goffin à Nimy. GEP 6002/NI/28

ADOPTÉ à l'unanimité - 2^{ème} annexe

b) Réglementation du stationnement – rue Croisette à Jemappes. GEP 6002/JE/33

ADOPTÉ à l'unanimité - 3^{ème} annexe

c) Réglementation du stationnement – rue Fariaux à Mons. GEP 6002/142

ADOPTÉ à l'unanimité - 4^{ème} annexe

d) Réglementation du stationnement – rue des Croix du Feu à Mons. GEP 6002/402

ADOPTÉ à l'unanimité - 5^{ème} annexe

e) Réglementation du stationnement – rue du Gouvernement à Mons. GEP 6002/175

ADOPTÉ à l'unanimité - 6^{ème} annexe

f) Réglementation de la circulation – rue de Naast à Mons. GEP 6002/259

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

g) Réglementation de la circulation et du stationnement – Grand-Rue à Mons. GEP 6002/179

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

h) Instauration d'un passage pour piétons – avenue du Champ de Mars à Mons. GEP 6002/67

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

i) Instauration d'un zone d'évitement striée – place Nervienne à Mons. GEP 6002/261

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

3^e objet : Appel à projet commémoration du Gouvernement wallon. Service Commémoration

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

4^e objet : Chantier TRBA SA pour la Société Thomas & Piron. Construction d'un lotissement au Domaine de la Brisée à 7034 Mons-Obourg : clos des Viviers. Population

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

5^e objet : Statut administratif et pécuniaire. Évolution de carrière des agents contractuels (nouveaux phasages à partir de 2014). GRH 1818

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

6^e objet : Statuts administratif et pécuniaire des grades légaux – Modifications suite à la réforme. GRH 1818.01

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

7^e objet : Personnel non enseignant – Adoption du plan communal de formation 2014. GRH/PCF2014

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'un point concernant la formation du personnel. On voulait savoir suite à la motion que nous avons faite sur les clauses sociales, environnementales et éthiques, il avait été question d'intégrer ces éléments dans des formations concernant les marchés publics. Cela ne fait pas l'objet du présent document, par ailleurs également nous avons évoqué par rapport à l'utilisation des herbicides, une formation à ce sujet en guise de produits dangereux donc une formation à leur manipulation. Je voudrais savoir pourquoi ces éléments ne font pas partie du plan de formation.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La Ville de Mons a reçu le label Handy City qui prévoit aussi qu'il y ait une formation qui soit faite sur l'accueil des personnes handicapées par le personnel communal et ça ne se retrouve malheureusement pas dans le plan de

formation, dans les formations accueil il y a bien formation accueil en langues étrangères, malheureusement, ça ne s'y trouve pas alors que les asbl proches d'ici comme Passe Muraille en organise, je pense que ce serait utile, je rappelle que c'est quand même une personne sur 10 qui a un handicap en général en Belgique et donc c'est quand même un citoyen sur 10, donc à priori 9.000 citoyens qui sont concernés, c'est important que les personnes sourdes, mal-entendantes, des personnes avec une déficience intellectuelle puissent y être accueillies et par ailleurs, puisqu'on a un Handy Contact dans la Ville de Mons, on pourrait imaginer quelque chose avec cet organisme, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Par rapport à la première question, Mme MARNEFFE, elles sont intégrées, elles étaient déjà intégrées dans le plan de formation au préalable.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Ce n'est pas noté en tout cas pour les clauses environnementales, sociales par rapport aux marchés publics, ce n'est pas mis explicitement, par rapport aux herbicides, je veux bien le croire que c'est dans les formations pour produits dangereux mais par rapport aux clauses....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il semblerait que oui ! Evidemment, je n'ai pas tout le plan de formations en tête mais ce que je peux vous dire par rapport à ce plan-là, c'est qu'il a été fait en collaboration avec les responsables de services, donc il y a des demandes qui émanent directement d'administrations qui ont été intégrées dans ce plan de formations. Des discussions transversales ont eu lieu qui ont aussi, c'est important de le dire, ce plan a été approuvé par les représentants syndicaux, je pense que c'est aussi important. Par contre, c'est vrai en ce qui concerne la formation des personnes à mobilité réduite ou des personnes handicapées, c'est vrai que ça n'a pas été intégré mais on fera en sorte que ce le soit. Donc, on demandera un complément, tout à fait, c'est important de le faire. Il y a quelques années, il y a eu des formations qui ont été lancées notamment pour tout ce qui était le langage des signes, notamment au service de la Population. Ici ce type de formation n'a pas fait l'objet de demande particulière de la part des responsables de services et donc c'est un oubli de notre part mais ce sera corrigé et rectifié en ce sens. Moyennant les éléments d'informations que je viens de vous apporter, est-ce qu'on peut adopter ce plan ? Oui ? Merci.

ADOPTE à l'unanimité- 15^{ème} annexe

8^e objet : Information- Recours à l'article L1311-5 al. 1 et 2 du CDLD (liquidation des montants dus suite à l'arrêt de la Cour d'Appel de Liège du 14.6.2013). Contentieux URBA/AN

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

9^e objet : Autorisation de se constituer parti civile devant le Tribunal de police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics.(un potelet en fonte et un

poteau de signalisation rue des arquebusiers à 7000 Mons le 10.11.2012) Contentieux
RECPFAC/1/EC

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

10^e objet : Service de Prévention. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : modifications apportées par la Région wallonne. Prévention 1.2014.1

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A l'issue de l'aller-retour avec la Région wallonne, il est mis en évidence qu'il y a un déficit au niveau des subventions de 71.000 euros, alors différentes pistes sont évoquées pour combler ce déficit et notamment le passage d'un temps partiel à un mi-temps, si je ne m'abuse, qui se ferait naturellement d'après ce que j'ai compris dans le dossier et notamment la recherche au niveau des Fonds Européens accordés au Hainaut pour aussi compenser cette perte de subventions wallonnes. Je voulais savoir quels étaient peut-être les délais pour justement combler ce déficit étant donné l'impact budgétaire que ça pourrait avoir au niveau du budget communal. Je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je n'ai pas de réponse à vous donner, est-ce qu'on peut reporter ce point en fin de séance si ça ne vous dérange pas ainsi que le 10 bis et le 10 ter quand le Bourgmestre sera présent ainsi que les autres mandataires échevins ? Je suis vraiment désolée, je reprends au pied levé, j'ai été prévenue il y a 3 minutes. Je vous propose de refaire ces 3 points-là en fin de séance. Je passerai ensuite la parole aux Echevins qui sont présents si vous le voulez bien. On va changer un peu notre ordre du jour, ça vous convient ? Tout le monde ? Les points 10, 10 bis et 10 ter auront lieu en fin de séance. Point 11.

11^e objet : Centre adapté de vacances pédagogiques pour enfants porteurs d'un handicap : approbation du projet d'accueil (projet pédagogique et règlement d'ordre intérieur) et de la convention établie entre la Ville de Mons et la Province de Hainaut. Éducation, Jeunesse et Extrascolaire

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

19^e objet : Présentation de l'avenant pour l'année 2013 du Contrat Politique des Grandes Villes.
Politique des Grandes Villes

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Les points de M. BOUCHEZ, nous les reportons après, M. BARVAIS également. Je passe aux points de M. Achile SAKAS, le 19 qui est l'avenant concernant la Politique des Grandes Villes, Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce n'est pas exactement sur l'avenant c'est plutôt une question d'ordre général sur l'avenir des plans de la Politique des Grandes Villes suite au transfert des compétences, on sait qu'il y a une partie des dossiers sociaux qui resteront au Fédéral mais que les autres sont transférés sans moyen afférant au niveau des entités fédérées.

Ce sera d'application au 1^{er} juillet 2014 et le budget sera à partir du 1^{er} janvier 2015, donc c'est un peu pour voir où en est la Ville dans les contacts qu'elle doit avoir avec le Fédéral ou la Région wallonne, s'il y avait des discussions, de la concertation au niveau des Villes et Communes wallonnes pour le devenir de ces projets qui sont assez intéressants et qui par ailleurs, engagent du personnel qui à mon sens doit se demander ce qu'il va devenir, parce qu'il y a vraiment cette zone d'incertitudes. Je ne sais pas si la Ville de Mons a des contacts ou si ce n'est pas le rôle des Villes et Communes mais c'était pour un peu pour savoir ceci, merci.

M. Achile SAKAS, Echevin : Merci Mme la Conseillère. Pour 2013 et 2014, il n'y a pas de problème, pour 2015, là on doit avoir des réunions parce qu'en partie ce sera repris par la Région wallonne, 2/3 et 1/3 par le Fédéral. Pour l'instant, je ne sais pas vous en dire plus mais ce qui a de bien c'est que pour 2013 et 2014, il n'y a pas de souci, on reçoit les subsides.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ok mais ce serait peut-être bien de réagir via l'Union des Villes et Communes Wallonnes pour pas que chaque commune le fasse individuellement mais je pense que 2015 c'est bientôt, le budget c'est vraiment bientôt et je pense surtout aux personnes qui sont engagées sous ces contrats et qui se demandent ce qu'elles vont devenir et je pense par ailleurs que la Région et le Fédéral pourraient se montrer rassurants, c'est important de rassurer le personnel aussi, comme tout un chacun on aime bien savoir où on travaillera demain. Je vous remercie en tout cas.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : En tout cas, si je peux ajouter un petit mot puisque j'ai eu l'occasion de gérer la Politique des Grandes Villes, c'est vrai que chaque année il y a eu des inquiétudes et notamment pour le personnel puisqu'on ne connaissait que très tard si les contrats étaient renouvelés ou pas et donc c'est vrai que l'Union des Villes et Communes a toujours été d'un grand soutien par rapport à ça, il y a des mémorandums qui ont été envoyés au pouvoir de tutelle qui était à l'époque le pouvoir fédéral et en effet, on les interpellera pour être très attentifs à ces situations. Moyennant ces informations, on peut considérer ce point comme approuvé ? M. JACQUEMIN, excusez-moi.

M. Hervé JACQUEMIN, Conseiller : Merci Mme la Présidente, simplement pour féliciter le Collège au nom du groupe MR de la mise en place au niveau du contrat Politique des Grandes Villes de jardins partagés, une demande de mon groupe depuis quelques années, donc nous félicitons le Collège à cette occasion.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci mais vous dire que des jardins partagés ça existe depuis très longtemps. Merci M. JACQUEMIN.

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

20° objet : Présentation des statistiques de population pour l'année 2013. Population

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : J'imagine que vous êtes satisfaite de cette augmentation de population, nous nous interrogeons néanmoins de l'impact sur le budget de la commune et du CPAS de cette augmentation de la population. Par ailleurs, nous nous posons également des questions au sujet de son impact par rapport à la densification de la population. Effectivement, si on met ces chiffres en balance avec d'autres données qui sont notamment disponibles à l'IWEPS, il y a quelque chose qui nous interpelle. Une publication récente met en lumière une évaluation, commune par commune, des politiques foncières. Au niveau de ces chiffres, sur une période allant de 2002 à 2013, il y a une évolution de la superficie résidentielle par habitant au niveau de Mons de 3 à 6% donc comme ça, ça paraît très abstrait mais ça signifie que chaque habitant consomme en moyenne de plus en plus de foncier et ce, alors que les terrains disponibles à Mons sont proches de la pénurie. Cela prouve que Mons veut capter les habitants au prix d'une gestion plus parcimonieuse et peu solidaire de l'espace. Que comptez-vous faire si vous comptez encore capter des habitants supplémentaires, est-ce que ce sera de nouveau avec une augmentation de la superficie résidentielle par habitant ? Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Comme vous parlez d'habitations, je pense que ça concerne aussi l'urbanisme et pas directement la population en tant que telle et donc Mme KAPOMPOLE va vous donner quelques éléments d'information.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci Mme la Présidente et donc pour ce qui concerne la gestion parcimonieuse de l'espace telle que le Collège l'envisage, je pense notamment aux zones d'aménagement communal concertées se trouvant dans la première couronne et qui répondent tout à fait au prescrit du Gouvernement wallon en la matière, à savoir de bâtir sur la Ville et de se retrouver dans des zones privilégiant le commerce de proximité et les équipements d'intérêt communautaire. Alors, j'entends bien que pour certains projets nous ne sommes pas nécessairement en phase mais de là à dire que la gestion n'est pas parcimonieuse pour ce qui vous concerne par rapport aux nouveaux habitants, je ne suis pas du tout d'accord, ce n'est pas l'option du Collège que du contraire, dans les nouveaux projets se trouvant sur Mons qui sont analysés pour l'instant, c'est vraiment d'avoir le mix le plus adéquat dans l'espace utilisé et évidemment, tout ce qui concerne les problèmes de mobilité, la question de l'égouttage et notamment les emplacements de parking nécessaires.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme l'Echevine, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais je suis désolée, je prends des chiffres au niveau de l'IWEPS, je vois qu'on est en progression dans une catégorie qui va de 3 à 6%, je n'ai pas le chiffre exact, ce qui montre qu'on augmente la superficie qui est utilisée, bon, vous pouvez me dire que vos objectifs politiques au niveau des ZACC sont peut-être un peu plus parcimonieux, toujours est-il qu'en zone d'habitats ce n'est pas le cas et le bilan global est celui-là, donc j'attire votre attention surtout sur cet élément-là et si vous me dites que dans les projets futurs il y a une vision plus parcimonieuse, je m'en réjouis, j'attire également votre attention sur le fait qu'elle soit solidaire donc qu'elle ne se fasse pas uniquement au niveau des ZACC mais également en zone d'habitats comme dans les projets récemment à St-Symphorien ou Chemin de l'Oasis, voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Mme l'Echevine, vous souhaitez ajouter un petit mot ?

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Juste rappeler à Mme la Conseillère que les zones d'aménagement communal concertées font l'objet de décisions au niveau du Gouvernement wallon et lorsqu'elles sont approuvées, elles sont également approuvées par des Ministres je pense de votre parti.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je vois que ma collègue vient de parler du Chemin de l'Oasis qui est en zone d'habitats.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je ne parlais pas particulièrement du Chemin de l'Oasis en ce qui me concerne, je parlais de manière générale des zones d'aménagement communal concertées.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je disais justement qu'en ZACC la densité était supérieure et donc atteignait effectivement les objectifs wallons mais qu'en zone d'habitats ce n'était pas le cas et c'est ce que nous regrettons, voilà, je vous remercie.

Mme Catherine HOUDART, Echevine Je pense qu'on a bien compris que dans les ZACC c'est bon et de l'autre côté, c'est moins bon et donc nous allons être attentifs à vos propositions. Moyennant les informations qui viennent d'être données, le point 20 concernait la présentation des statistiques de population pour l'année 2013, MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en fait, simplement j'étais intéressée par une question que Mme MARNEFFE avait posée à laquelle, sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu de réponse. Est-ce que vous avez évalué les conséquences de la population supplémentaire montoise au niveau du coût du budget ou des conséquences au CPAS ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Non, on n'a pas chiffré mais si vous voulez...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : oui, le budget général, recettes et dépenses y compris.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Les recettes n'ont pas été chiffrées, maintenant il y a une possibilité de les chiffrer puisque nous savons le nombre d'habitants qu'il y a en plus et si c'est évidemment une demande de Mme MARNEFFE et de Mme MOUCHERON, ceux-ci peuvent être calculés et peuvent être envoyés, en se disant bien que c'est une supposition parce que vous savez que les chiffres changent tous les jours. Mais on pourrait faire une statistique.

Mme Savine MOUCJERON, Conseillère : Oui, je pense que c'est une bonne idée, pour ma part je trouve que le rapport est très bien fait, il est très clair mais je pense qu'on a l'occasion d'aller un peu plus loin dans l'analyse des chiffres et que ce serait peut-être l'occasion aussi de connaître les chiffres.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : M. BOUCHEZ me signale que c'est 2 millions en plus pour 2.500 habitants donc il y a déjà un chiffre qui est calculé.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par rapport aussi au public qui arrive à Mons, donc tout compris, recettes, dépenses....

Mme Catherine HOUDART, Echevine : juste les recettes. On ne connaît pas tout le public qui arrive sur Mons.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je pense qu'on en avait discuté pendant le débat budgétaire, on voit que la proportion des personnes qui ont le revenu d'intégration sociale ne fait qu'augmenter à Mons en même temps que la population augmente. Cela veut dire que les gens qui arrivent sont au CPAS, on voit que ces proportions augmentent donc à un moment, les recettes elles sont difficilement évaluables sans évaluer les coûts, que ce soient les coûts en termes de mobilité, en termes de charges de CPAS et tout ça mais c'est vrai que ça pourrait être une analyse intéressante s'il est possible de la faire pour justement pouvoir connaître la politique qu'on devrait mener en regard de l'augmentation de la population de Mons à tout prix.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Il y a beaucoup de choses à croiser, il y a les chiffres qui viennent d'être donnés par M. BOUCHEZ, il y a les chiffres du CPAS qui peuvent être donnés par M. BARVAIS, il y a toute une série de chiffres qui doivent être croisés mais là, maintenant, je ne sais pas vous les donner. Clairement mais ça peut être une analyse qui peut être faite et ça pourrait vous être envoyé sans problème. Moyennant toutes ces informations, je reviens au point 20, est-ce que concrètement on approuve ce point ?

ADOPTÉ à l'unanimité - 20^{ème} annexe

Entrée de M. DARVILLE et Mme KAPOMPOLE = 37 présents

22° objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (19ème série) Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

23° objet : Renonciation à l'accession au profit de la société Himmos d'Anvers et portant sur les parcelles sises à Mons, rue des trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/C/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 34 ca. Acte de base relatif à la construction d'un immeuble à appartements multiples dénommé « Résidence I LOVE MONS », modification. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

24° objet : Béguinage Phase I « Résidence Citadelle » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sises à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n°s 1O81 K2 et 1O81 R2 (17ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

25° objet : Béguinage phase II « Les parkings du Nouveau Béguinage » : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons-3ème division section E n° 1O81 K2 et 1O81 R2 (13ème série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Pour ces deux points, on dit non puisque, vous le savez, on approuve la vente des quotités de terrain 86 euros du mètre alors qu'à notre avis, cette quotité de terrain vaut entre 300 et 350 euros du mètre. Merci.

L'Assemblée passe au vote du point 24 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, Mme HOUDART

5 NON : M. MOUCHERON, MM. HAMBYE, JOOS, ANDRE, BEUGNIES

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 23^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote du point 25 qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE,

MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, Mme HOUDART

5 NON : M. MOUCHERON, MM. HAMBYE, JOOS, ANDRE, BEUGNIES

2 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 24^{ème} annexe

26^e objet : Saint-Denis – Désaffectation du presbytère et principe de mise en vente avec publicité.
Cellule foncière RF/MDB

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Le presbytère de l'église St-Denis serait désaffecté et avec en compensation, l'aménagement d'un local dans l'église pour organiser les activités de la paroisse et de la fabrique d'église. Pouvez-vous préciser un petit peu une idée des coûts d'aménagement de ce local et on se demandait si éventuellement, il n'était pas possible d'accueillir les activités de la paroisse et de la fabrique d'église au niveau de la salle Calva plutôt que de faire des investissements peut-être coûteux, au niveau de l'église.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Nous avons fait une première estimation de ces coûts. Ces coûts s'élèvent à 15.000 euros pour certains et à 5.000 euros pour d'autres. Donc, je vais me rendre personnellement sur place avec les services pour avoir une discussion avec la fabrique d'église mais ils ont une volonté de regrouper les activités dans l'église même. Donc, nous allons essayer de leur donner satisfaction puisque la vente du presbytère va largement compenser ces quelques travaux qu'ils demandent.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci.

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

27^e objet : Mons – rue de Bertaimont 33/4 – Appartement 2 chambres – Aliénation, approbation du projet d'acte et de l'acte de base. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

28^e objet : Aliénation de l'appartement duplex à la rue du Miroir 18 E et approbation du projet d'acte.
Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

29^e objet : Calva de Spiennes – raccordement eau. Approbation du projet et du devis. MP
2014/RF/Calva Spiennes-rac.eau/BD

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

30^e objet : Opération de rénovation urbaine - Aménagement de voiries, de piétonniers et renouvellement de l'éclairage public à la rampe du Château (site du Beffroi) à Mons. Approbation de l'avenant n° 2. MP E/2008.REVIT.RF 702.00/MF

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : A l'occasion de cette approbation, aménagement de voiries, j'interpelle parce qu'en haut de la Rampe du Château, à gauche de la porte d'entrée du portail on a récemment, dans un site classé, remplacé un mur par une espèce de mur - qui n'en n'est pas un - en pierres fragmentées blanches, d'origine douteuse. Cela veut dire que c'est du faux vieux qui est très laid, il y a 4 m de façade et quand on est face au portail, c'est juste à gauche. Et donc, je m'interroge puisque je pense qu'on est à proximité d'un site classé, on aurait pu remettre des briques anciennes ou des pierres anciennes mais il n'en n'est rien et ça fait pas très bel effet et surtout dans un site classé, ça fait un peu kitch, merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je tiens à signaler que ce projet, vous l'avez déjà approuvé, vous l'avez approuvé tel quel et aujourd'hui, nous sommes dans un avenant qui porte sur l'éclairage. Néanmoins, je prends bonne note de votre réflexion et j'en ferai part à ma collègue, Echevine des Travaux.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense qui a entendu l'interpellation de M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'étais déjà intervenu pour les remparts, les fortifications à la rue Terre du Prince, je ne doute pas que vous allez y accorder la même attention, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci à vous M. HAMBYE.

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

31^e objet : Académie de Musique de Mons – Réalisation d'étanchéité pour les murs enterrés.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2014.734.132.00/VT

ADPOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

32^e objet : Ancienne Maison Communale de Cuesmes – Déplacement borne incendie. Approbation du projet et du devis. MP E/2014.421.082.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

33^e objet : École des Canoniers, conciergerie – Renouvellement des toitures et chéneaux.
Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP
E/2014.722.115.00/VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'un renouvellement de toiture et d'une isolation, donc faisant référence déjà à la motion et à ce qui va être fait au CPDD par rapport au marché public mais ce serait le genre de dossier dans lequel il serait intéressant d'intégrer des clauses sociales et environnementales. Par ailleurs, par rapport à l'isolation, on voit qu'il est question de mettre du polyuréthane rigide, 12 cm, mais donc dessus ce serait peut-être

intéressant d'isoler davantage, d'avoir une isolation plus performante et d'autre part, d'utiliser des matériaux naturels. Je vois dans un autre point qui va arriver plus loin, qu'une alternative d'une chaudière à pellets est envisagée mais je trouve qu'ici ce serait bien peut-être de prendre le même parti et utiliser des techniques alternatives. Merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je pense que Mme OUALI va vous donner quelques éléments d'information si besoin, je compléterai.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Effectivement, comme vous l'indiquez, dans ce dossier on trouve un descriptif des matériaux utilisés, ce que je crains à un moment donné, si on retourne vers les services on reperde encore du temps par rapport à ce dossier-là mais je vais quand même les interroger, voir avec eux si on a des solutions alternatives tout en sachant effectivement comme on l'avait indiqué en Commission qu'à ce stade, l'état de la toiture était vraiment pitoyable et que ces réparations devaient être assez urgentes. Donc, je vais retourner vers eux, voir ce qu'on peut faire pour pouvoir intégrer vos remarques et complémentaiement à ça pouvoir avancer dans le dossier.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Sachant qu'ici, cela concerne la conciergerie mais que le bâtiment principal de l'école a déjà fait l'objet de pas mal de rénovations et le renouvellement de la toiture de l'école a déjà été fait. Donc, c'est un complément qui vient s'ajouter et donc il est possible que ce soit les mêmes matériaux qui ont été employés pour le bâtiment scolaire proprement dit.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, nous allons voter le point, néanmoins pour le futur et pour d'autres projets similaires, si les alternatives pouvaient être envisagées dès le début du dossier, ce serait pertinent, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup.

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

34^e objet : Acquisition de matériel de sonorisation pour événements. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons2015/2014.763.612.00/GC

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

35^e objet : Bâtiments scolaires (École communale du Centre à Cuesmes) – Mise en conformité système alerte-alarme. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.722.111.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

36^e objet : Cimetière d'Harveng – Consolidation du mur d'enceinte. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014.878.244.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

37^e objet : Théâtre Royal de Mons – Détection incendie (norme 521.100). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/2014/RW.772.427.00/BA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est l'approbation des conditions de marché et la détermination du mode de passation pour la détection incendie du Théâtre Royal qui est donc tout proche d'ici. Alors, on avait déjà vu à l'extraordinaire, si mes souvenirs sont bons, un budget d'investissements de 1.400.000 euros, la question que je me pose, parce que bon, depuis que je suis Conseiller communal, on le rénove mais est-ce qu'il sera, je dirai, aux normes, est-ce que c'est la clôture d'un plan d'investissements ? Merci en tout cas de nous faire part de ces bonnes nouvelles.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je crains M. HAMBYE ici ne pas vous avouer une bonne nouvelle, en fait à un moment donné, au niveau du Théâtre il y a plusieurs normes qui sont imposées pour le Théâtre et même d'autres bâtiments d'ailleurs, où lors d'un dernier passage incendie, il s'est avéré que nous devons effectivement faire certains travaux pour cette mise en conformité incendie, qu'on ne va pas jouer évidemment avec la vie des citoyens lorsqu'ils se rendent au Théâtre et donc pour répondre aux dernier rapport des pompiers, nous sommes contraints de faire ces premiers travaux et je pense que dans l'avenir nous devons revenir avec un autre dossier au Conseil pour terminer ces travaux de mise en conformité incendie, j'insiste là-dessus.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme OUALI. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci pour ces informations. Disons qu'on est heureux de voir ces investissements mais on se pose toujours la question de savoir quand l'ensemble de la rénovation sera terminée, voilà merci. Est-ce que ce sera terminé pour Mons 2015 ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : On n'a pas de date précise mais comme Mme l'Echevine a insisté, on parle bien de détection incendie au Théâtre Royal puisque les détections ne répondent plus aux normes et donc évidemment il va de soi que ce sont des travaux qui sont prioritaires. Une fois évidemment que tout sera remis aux normes, le plus tôt sera le mieux. Moyennant les informations qui vous ont été données, on peut approuver le point 37 ?

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

38^e objet : École Communale des Canoniers – Remplacement des chaudières et de la régulation. Imputation de la dépense (fonction budgétaire). MP E/2013.722.121.00/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

39° objet : CIHM – Fourniture de décor (Marché 3a). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.762.063.03/AD

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : A ce stade, pouvez-vous nous donner une idée des délais des nouveaux travaux qui vont être ici votés ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : En fait, ici, actuellement on travaille effectivement sur l'extérieur du CIHM, on a rencontré quelques mauvaises surprises étant donné qu'on est là sur le passage de l'ancienne Trouille et donc les travaux, même si on restait dans les cordes, ne prennent pas du retard mais on va d'abord s'occuper de l'enveloppe extérieure et ensuite, une fois que l'extérieur sera fait, on va s'occuper de l'intérieur, ce qui semble assez logique. Et donc, on parle de mai-juin 2015, il vaut mieux être prudents et donc voilà.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais, vu le budget de ce projet, pour rappel 400.000 euros à charge de la Ville, le fait que le projet ait été assez contesté aussi au niveau urbanistique et le fait de voir ce regrettable retard dans la mise en œuvre, on va voter ce point mais vraiment du bout des lèvres, parce qu'il faut bien que le projet aboutisse, voilà.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci beaucoup. C'est vrai que lorsque des travaux commencent, on découvre parfois des situations un peu particulières et c'est le cas ici pour le CIHM, maintenant, à l'instar de ce qui est fait dans d'autres capitales européennes de la culture, on se rend compte que tout n'est pas non plus terminé pour le 1^{er} janvier de l'année en cours pour la capitale européenne de la culture et puis ça peut être intéressant d'avoir des inaugurations de musées aussi durant l'année européenne de la culture, ce qui attire aussi pas mal de monde en cours d'année aussi et c'est vrai qu'on part vers mai 2015.

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

40° objet : CIHM – Fourniture de matériel multimédia (Marché 6). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2013.762.063.06/AD

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

41° objet : Service Gestion des biens bâtiments - Acquisition d'un camion benne basculante – recours au SPW. Modification du montant de l'investissement. MP E/2013.136.020.00/EV

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

42° objet : École d'Harmignies – Réaménagement complet de tous les sanitaires (2 lots) Approbation des conditions du marché, des critères de sélection qualitative et détermination du mode de passation. MP E/2012.SUB.722.094/MCP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Mais donc, là ce ne sera pas un oui du bout des lèvres, ce sera un oui bien franc, on se réjouit de ce genre de pratique, l'installation d'une chaudière à pellets, de ce changement de vision.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci. Mme OUALI vous voulez ajouter quelque chose par rapport à cette innovation ?

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Mais non, c'est juste effectivement, prouver à nos collègues Ecolos qu'on les écoute et qu'on applique de plus en plus leurs recommandations.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Mme OUALI. Donc un grand oui pour tout le monde ?

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

43^e objet : Placement d'une nouvelle signalétique pour l'intra-muros et certains sites en extra-muros. Approbation de l'avant-projet adapté. MP E/2012.569.075.00/CD

M. John BEUGNIES, Conseiller : On va juste s'abstenir parce que jeudi malheureusement le dossier n'était pas disponible au Salon des Portraits, donc voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Avec nos excuses....

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Même chose, abstention, il n'était pas là jeudi matin, on n'a pas pu le consulter.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. SAKAS, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, Mme HOUDART

6 abstentions : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 42^{ème} annexe

44^e objet : CIHM – Scénographie – Marché de soclage et accrochage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation. MP E/Mons 2015/2014.762.611.02/VT

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

45^e objet : PGV 2013. Coordination. Acquisition de matériel informatique. Approbation du changement de référence du matériel repris au lot 3. MP E/PGV/2013.832.301.00/JP/SDE

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

Mme Catherine HOUDART, Echevine : J'en viens aux points de Mme KAPOMPOLE.

46^e objet : Projet de Schéma de Développement de l'Espace Régional. Approbation. Gestion Territoriale et Économique SDER

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, en ce qui nous concerne on est assez proches des remarques qui ont été formulées par le Collège à propos du SDER. Par contre, je ne suis pas très sûre de l'intitulé exact de ce sur quoi on vote aujourd'hui donc il y a du flou dans l'ordre du jour, il y a du flou dans la décision du Collège. On est bien d'accord qu'on vote sur l'avis que vous allez rendre et pas sur le SDER ? Sur l'avis de la Ville de Mons, d'accord, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Oui, je serai un peu plus longue. Ma première remarque concerne le fait que dans la vie, il y a une volonté que ce SDER soit non contraignant alors si le projet de SDER a un caractère indicatif au sens juridique, il invite néanmoins les auteurs de projets à en respecter la philosophie. Le SDER doit être envisagé comme un outil structurant et non pas optionnel. Il faut aussi l'envisager dans la perspective de l'actualisation du CWATUP, à savoir le CoDT, en effet il y aura quasi disparition dans ce CoDT de certaines valeurs contraignantes donc il ne s'agira donc pas de déroger au code mais de s'écarter de valeurs indicatives tout en respectant la philosophie. Dans ce contexte-là, le SDER et le CoDT seront tous les deux nécessaires pour évaluer les écarts de ces demandes de permis. Il ne nous paraît donc pas imaginable de vider le SDER de sa valeur normative vu que c'est exactement dans cette logique que ces deux documents ont été articulés. Nous insistons également sur la nécessité d'une vision régionale ou supra-communale pour la définition des territoires centraux et non comme demandés dans la vie, de laisser la plus grande latitude aux communes. Nous insistons également sur la nécessité de compenser les nouvelles zones d'habitat et d'activités économiques en cas de révision des plans de secteur. Alors, si on avait dû remettre des remarques par rapport aux enjeux locaux relatifs aux objectifs de ce SDER, nous aurions attiré l'attention sur la nécessité de garder à l'esprit dans les politiques de densification des territoires centraux l'importance d'anticiper l'évolution de la production et de la consommation des denrées agricoles, à savoir le fait qu'on va de plus en plus avoir besoin des circuits courts d'agriculture urbaine. On aurait également attiré l'attention sur les risques de sur-occupation d'espaces hors des territoires centraux, les valeurs indicatives se contentant de 10 logements par ha, ce qui est très peu ambitieux. On aurait attiré l'attention sur la faible considération par rapport à la biodiversité vu le retrait par rapport à la première lecture du texte des objectifs de protection des sites de grands intérêts biologiques et de la

structure écologique principale. On aurait aussi, avec l'IDEA, demandé que soit mise en évidence la nécessité d'utiliser les structures existantes justement de l'OGIB et de structures écologiques principales lors de la confection de la trame verte et bleue. Enfin, on aurait demandé d'avoir des outils fonciers pour revaloriser la reconstruction des quartiers de gares comme c'est le cas pour la Ville de Mons. Nous appuyons par contre votre avis par rapport à la nécessité de financer la réhabilitation des friches, également par rapport au fait de renforcer les liens Mons-Valenciennes-Maubeuge notamment au point de vue du rail, au point de vue de la dynamique économique et par rapport à la mutualisation des projets. Par rapport à ces éléments-là, à moins d'une réponse, nous sommes évidemment pour le SDER mais nous nous abstiendrons par rapport à l'avis remis par la Ville.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Je continue quelques secondes, Mme KAPOMPOLE, si vous pouvez donner des éléments de réponse à Mme MARNEFFE et je pense qu'au niveau de Mme MOUCHERON, vous aviez la réponse.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Je souligne l'avis quand même globalement positif par rapport aux remarques présentées. Pour ce qui concerne la volonté d'avoir un schéma de développement de l'espace régional qui soit non contraignant, c'est simplement parce que vu l'ampleur du territoire couvert par ce schéma de développement de l'espace régional, il vaut mieux éviter tout risque de recours et donc garder en termes de portée juridique la version en tout cas telle qu'elle existe à l'heure actuelle. De toute façon, il est nécessaire de motiver les écarts par rapport à celui-ci et donc on rentre dans une logique à mon avis qu'il fallait juste préciser par rapport à la portée juridique du SDER. Pour ce qui concerne le risque de surconsommation d'espaces notamment par rapport à la question des territoires centraux, c'est tout l'intérêt de l'avis remis à l'intérieur de l'avis pour la Ville de Mons de respecter justement l'autonomie communale pour pouvoir affiner certains concepts par rapport à ceux-ci et laisser justement aux villes et communes suffisamment de latitude par rapport à des concepts comme territoires centraux. En ce qui concerne la structure écologique par rapport à la trame verte et bleue, là je pense que le document de référence devrait plutôt être le projet de territoire cœur du Hainaut centre d'énergie et pourquoi pas à l'intérieur du projet de territoire, sachant que de toute façon il y a un avis de l'IDEA concernant le SDER et de toute façon des fiches actions qui concernent plus particulièrement cette trame et cette coulée verte à l'intérieur, la nécessité peut-être d'amener des éléments complémentaires comme c'est toujours le cas, c'est vraiment un travail en progrès, ce projet de territoires qui peut faire l'objet encore de remarques pour l'avenir.

Entrée de MM. MARTIN, BOUCHEZ, BARVAIS, LAFOSSE = 41 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de reprendre la présidence de la séance en excusant évidemment mon retard que vous comprendrez aisément vu les circonstances et la rencontre qui était sollicitée par de nombreux manifestants venus supporter le club de football de l'Albert. Est-ce que vous souhaitez réagir par rapport à ce que l'Echevine vient de vous indiquer ? Non ? C'est suffisant ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 45^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Et alors, maintenant, comment ça marche entre-vous, c'est un groupe, deux groupes ? Je vois que vous êtes séparés et politiquement, vous allez demander à reconstituer, donc on garde deux groupes distincts. Ok.

47^e objet : CCATM. Rapport d'activités 2013. Gestion Territoriale et Économique CCATM

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

48^e objet : Mons – Chemin de l'Inquiétude – Création de 219 logements, surfaces d'activités, place de parking et espaces collectifs. Approbation des modifications et création de nouvelle voirie : tracé et projet. Gestion Territoriale et Economique AB 27522/AD

REMIS

49^e objet : P.C.A. révisionnel dit « Mons Extension » à Mons, sur le site des Bas Prés. Adoption définitive du P.C.A. modifié suite à la consultation publique. Gestion Territoriale et Economique UR2014/PCA

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On a déjà abondamment parlé de ce projet, la première chose c'est qu'on se réjouit que certaines de nos remarques aient été entendues. Depuis le début de ce projet, on sensibilise à la nécessité de revoir les compensations qui sont envisagées pour l'urbanisation de ce site des Bas Prés et on attirait notamment l'attention sur le marais de l'arsenal et on se réjouit vraiment de son intégration dans les compensations que le périmètre se soit étendu à la roselière qui était conservée par la fiche 18 du projet de PCDN. Néanmoins, on regrette toujours l'urbanisation du site des Bas Prés étant donné quand même

le fait que c'était le dernier élément du réseau écologique de l'entrée ouest de Mons et par ailleurs, par rapport aux autres compensations, on regrette quand même toujours d'avoir intégré ce site de l'Héribus qui, je le rappelle, est une ancienne décharge, ce sont des merlons de confinement qui sont d'ailleurs encore bien visibles sur le terrain, donc c'est finalement une bonne affaire pour l'IDEA de compenser avec ces terrains qui sont invalorisables. Pour les Piches-Pots on regrette également que la proposition que la compensation s'étende au nord du site qui correspondait à un site de grand intérêt biologique identifié par la Région wallonne également, on l'apprend dans le dossier, une réserve naturelle aménagée par Jean d'Avesnes, ne bénéficie pas également de cette compensation et puisse pérenniser finalement cette utilisation en zone naturelle par un statut plus adéquat au plan de secteur. Voilà.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Au niveau du point 49, en tant que membre de la CCAT, je me réjouis que le point de vue de la CCAT et les différentes propositions de la CCAT aient été enfin prises en compte à la fois pour Hyon, pour la réserve des Piches-Pots, il y avait des terrains qui étaient d'anciennes zones de dépôts sauvages ou de dépôts de matières inertes de produits de l'ancienne Ville de Mons en ce sens qu'il y a 20 ou 30 ans c'était un dépôt et donc on a retiré cela de l'extension des Piches-Pots et on a agrandi le terrain de la roselière derrière l'arsenal de Cuesmes, ce qui est une bonne chose au niveau écologique et développement durable. Et donc, l'ensemble de la CCAT peut se réjouir du travail qu'elle a réalisé et je ne puis que m'en réjouir, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, d'autres interventions ? Alors, je propose à Mme l'Echevine de vous répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Concernant les remarques émises par Mme MARNEFFE qui se réjouit des remarques entendues, forcément le Collège travaille à l'intérêt général et analyse avec les services les différentes remarques déposées dans le cadre de l'enquête publique relative au plan communal d'aménagement du territoire. L'idée c'est évidemment d'analyser ces remarques et après de se positionner dans le cadre de l'intérêt général. Pour ce qui concerne les Piches-Pots, je voulais rappeler que le rapport sur les incidences environnementales constate que les 3 sites visés pour les compensations dispose d'une large reconnaissance de leur intérêt écologique, les affectations proposées nous semblent donc pertinentes et pas uniquement au Collège apparemment et suffisantes dans le sens où elles permettent à la fois de répondre à des souhaits exprimés par ailleurs et reconnus par le rapport sur les incidences environnementales en inscrivant ces sites en zones non urbanisables, soit zone de parc, zone d'espace vert ou de réserve naturelle selon les intérêts

reconnus. Je voudrais aussi revenir sur les éléments remis développés par le Conseiller HAMBYE qui se réjouit que le point de vue de la CCAT ait été reconnu, le Collège communal montre toujours le plus grand respect pour les avis émis par ces instances consultatives.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Est-ce que vous souhaitez réagir ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je suis très heureux d'entendre qu'il y ait une grande symbiose entre la CCAT et le Collège communal, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà, il y a de belles évolutions. Vous voyez avec le temps, tout peut se produire. On en vient maintenant au vote.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Abstention. Ce n'est pas un non c'est quand même assez positif une abstention...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ah, une abstention « positive » !

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

38 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

3 abstentions : Mmes DE JAER, MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 47^{ème} annexe

50^e objet : Adhésion au Réseau AVIAMA. Gestion des Associations AM

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

51^e objet : Partenariat entre la Compagnie Enchantée, la Ville de Mons et le Manège pour l'occupation et la mise à disposition des locaux de l'Echo des murs, sis rue des Caches, 2, 7000 Mons. Gestion des Associations BO/Convention 2014/MCS

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

10^e objet : Service de Prévention. Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 : modifications apportées par la Région wallonne. Prévention 1.2014.1

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous propose de reprendre notre ordre du jour, Mme HOUDART me signale qu'il convient de revenir au point 10 relatif au plan de cohésion sociale pour lequel il y avait l'une ou l'autre question, je ne sais pas dans quel groupe ? Mme MARNEFFE, je vous en prie.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je recommence donc. Il était question d'un déficit au niveau des subventions de 71.000 euros et pour boucher ce trou, il s'agirait de notamment remplacer un temps plein par un mi-temps mais apparemment c'est volontaire et rechercher des pistes au niveau de fonds européens. La question c'est surtout de savoir quand ces pistes allaient se concrétiser et alors de voir l'impact budgétaire au niveau du budget 2014.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, je vous remercie. Quelques éléments de précision pour vous dire qu'effectivement, la diminution de la subvention en 2014 sera de l'ordre de 71.000 euros. Ces 71.000 euros nous irons les rechercher de trois manières différentes. La première qui est celle que vous indiquez, c'est-à-dire que sur base volontaire nous aurons une réduction de temps de travail d'un temps plein à un mi-temps qui correspond à peu près à 19.500 euros d'économie estimée, nous aurons également une deuxième possibilité d'action qui vise à travailler sur l'absentéisme qui fait que naturellement on économise chaque année un montant en l'occurrence autour de 30.000 euros grâce à cette correction technique si je puis dire puisqu'à partir du moment où on a des jours d'absentéisme qui ne sont pas payés, ils ne sont pas valorisés dans les dépenses et donc dans les subsides si les gens dépendent de la mutuelle ou ce genre de chose, donc là ce sont des corrections purement techniques, ça n'a rien de très savant. Et alors le troisième aspect, c'est une diminution sur les frais de fonctionnement puisqu'il est évident qu'on va essayer de faire des efforts sur les frais de fonctionnement plutôt que sur la masse salariale ou sur les actions qui sont développées au profit du public cible dans les quartiers et cette diminution sur les frais de fonctionnement sera de l'ordre de 38.000 euros. Et donc ça fait une économie attendue globalement d'à peu près 88.000 euros ce qui permet de rééquilibrer financièrement l'ensemble du montage. Voilà, est-ce que vous souhaitez réagir Mme MARNEFFE ? Est-ce que vous aviez voté sur le point ? Non ?

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

10^e objet bis : Proposition de règlement concernant l'affichage électoral. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On en vient aux points complémentaires de la séance publique, le point 10 bis, proposition de règlement concernant l'affichage électoral, c'est un point qui est inscrit à la demande de Mme DE JAER donc j'imagine que Mme DE JAER souhaite expliquer son point, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : La Ville de Mons a un règlement en matière d'affichage électoral qui a été voté par le Conseil en 2003. Le point que je propose ne change

pas radicalement les choses mais ajoute une dimension. J'ai repris le règlement d'affichage actuel et j'y ai ajouté la dimension qui vise à éviter le sur collage et le gaspillage de papier, le gaspillage en termes d'argent public, le gaspillage en termes de temps pour les militants politiques et permettre une plus grande équité entre tous les partis. Cet amendement au règlement d'affichage électoral viserait à faire ce qui se fait dans d'autres communes, à Bruxelles mais aussi en région wallonne, c'est le cas notamment à Verviers, c'est-à-dire qu'au règlement d'affichage pour que les partis politiques ne puissent afficher qu'une ou deux fois durant la campagne, dans l'endroit qu'il leur est prédisposé tel que déjà arrêté par le règlement actuel puisque le règlement actuel arrête déjà que chaque parti qui se présente aux élections a la même surface de collage et donc sous l'égide d'un fonctionnaire communal, quant on mettrait les panneaux d'affichage, les partis viendraient coller une fois ensuite ce collage ne serait plus autorisé et on peut imaginer de refaire un deuxième collage si certaines personnes trouvent que leur affiche a pris un peu l'eau et a un peu jauni donc c'est quelque chose qui se passe dans plus en plus de communes, j'ai vu qu'à Verviers ils l'avaient aussi proposé, c'est quelque chose qui est en cours et qui permet une plus grande équité entre les partis et entre les candidats à l'intérieur d'une même liste, qui permet d'éviter le gaspillage de papier et le gaspillage d'argent public aussi puisque les partis politiques sont en partie financés par de l'argent public et permet d'assurer une campagne plus sereine et permettrait aussi aux militants des partis d'aller sur le terrain et quand on peut voir la montée de certains extrêmes en Belgique, je pense que c'est aussi important de laisser du temps aux militants politiques pour aller sur le terrain et par ailleurs, ça permet aussi une équité entre les différents partis où ce n'est pas où il y a la plus grande masse militante qui pourra avoir la visibilité agrandie. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER, est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point ? On a pris bonne note de votre....

M. John JOOS, Conseiller : C'est juste que j'ai vu dans d'autres villes qu'on numérotait les panneaux par groupe, je trouve ça quand même beaucoup plus serein et intelligent.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, par rapport à la numérotation des panneaux, effectivement c'est quelque chose qui était en usage et qui se faisait dans le passé à Mons, je ne peux pas vous garantir que ça ne s'est plus fait ces dernières élections. Maintenant, on peut regarder, réétudier la chose, il faut voir quelle est la raison qui a poussé les services techniques à ne plus le faire, on va leur poser la question. Pour ce qui concerne la modification du règlement qui est proposée par Mme DE JAER, effectivement l'idée peut paraître séduisante, certaines communes l'ont appliquée notamment à l'occasion des élections

communales notamment en région bruxelloise comme vous l'avez indiqué. Il y a toute une série de difficultés pratiques qui se posent ici pour pouvoir avancer dans le cadre du scrutin prochain à cet égard. La première difficulté c'est qu'on est ici dans le cadre d'une élection qui concernera non pas uniquement la commune mais d'autres niveaux de pouvoirs supérieurs, dans des circonscriptions plus larges que le seul territoire communal montois et plusieurs scrutins simultanés et donc ça veut dire que même si la Ville et le Collège organisent, si je puis dire, au profit des partis qui sont représentés ici au Conseil communal, on n'est jamais à l'abri d'un candidat ou d'une candidate de tel ou tel parti, peu importe, qui vient d'ailleurs en Wallonie ou de Bruxelles puisque la circonscription européenne porte sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles par exemple, pour prendre le cas le plus large et qu'il vienne perturber le modèle quelque part et donc c'est un peu compliqué, on sait tous et toutes que quand on est dans le cadre d'un scrutin électoral, les questions d'affichage sont très sensibles et pas toujours faciles à régler même au sein même de nos partis respectifs. C'est d'autant plus vrai quand il y a beaucoup de candidats et qu'ils sortent du territoire strictement communal. Donc, en termes pratiques, ça nous semble compliqué de rentrer dans ce système en tout cas pour des élections non communales et alors, par ailleurs, on est assez perplexe quant à la manière dont les services techniques devraient travailler parce qu'on ne voudrait pas que ceux-ci soient critiqués dans leur impartialité, selon qu'on colle sur tel panneau, dans tel ou tel ordre, qu'on mette tel ou tel candidat en telle position, vous me direz les partis peuvent se positionner mais je pense qu'il faut mettre les services techniques à l'abri de tout vis-à-vis d'un parti politique d'un candidat qui pourrait s'estimer lésé parce qu'il n'aurait pas eu la possibilité légale d'apposer son affiche sur un panneau qui est public par nature et que par le choix de son parti, il n'aurait pas pu avoir accès à ce panneau. Et donc, il faut mettre la commune à l'abri de ce type de conflits qui sont des conflits de type privé qui ne regardent que les candidats au sein de leur formation politique. En revanche, ce que moi j'appelle de mes vœux avec le Collège, c'est qu'on puisse comme ça s'est d'ailleurs fait assez bien je trouve de mémoire ces derniers scrutins, c'est qu'il puisse y avoir un accord entre les fédérations des principaux partis politiques et pourquoi pas même des moins principaux, pour qu'il y ait une espèce de code de bonne conduite quant à la manière dont le collage est effectué. De mémoire, ça ne s'était pas si mal passé lors des tous derniers scrutins, il y avait quand même eu un certain respect je trouve de la liberté d'affichage de chaque parti politique et il y avait eu un collage assez limité en tout cas de parti à parti. Entre candidats du même parti c'est une autre histoire mais entre partis ça ne s'était pas si mal passé et nous trouvons que ça devrait être la meilleure façon de procéder, c'est-à-dire qu'il y ait une espèce de code

de bonne conduite qui soit adopté entre les différents partis politiques sans mêler les services communaux à cela, qui, ceci étant dit, ont quand même d'autres préoccupations et d'autres enjeux que de faire de l'affichage électoral quand on voit le nombre de demandes qui sont formulées par les citoyens pour des sujets qui nous semblent plus importants. Voilà pour ce qui concerne les éléments de réponse que le Collège souhaitait apporter mais Mme DE JAER, vous avez bien entendu le droit à la réplique.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais donc sur le travail que ça donnerait, je l'ai dit en Commission, malheureusement vous n'étiez pas là, ce n'est pas l'idée que ce soit le personnel communal qui colle mais que quand le personnel communal va mettre les panneaux, ce qu'il fait déjà et qu'il va faire, il y a un rendez-vous qui soit fixé entre les fédérations pour que chacun à ce moment-là puisse coller sur son panneau, dans des règles qui leur regarde, chacun s'arrangeant comme il veut. Le règlement d'affichage de la Ville de Mons s'est appliqué à tous les scrutins, pas seulement aux scrutins communaux, je vais dire la Ville de Verviers elle le fait aussi pour les élections mais est-ce qu'on ne pourrait pas avant de directement rejeter la proposition, c'est prendre un contact avec la Ville de Verviers ou d'autres communes qui le font, pour voir un peu comment techniquement elles, elles vont le faire avant de se dire aujourd'hui ah non ce ne sera pas possible, il y aura trop de difficultés, regardons ce que d'autres communes font, on aime bien vendre de bonnes pratiques mais on peut aussi accueillir de bonnes pratiques d'autres communes.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mais Mme DE JAER j'entends bien mais je ne veux pas que la Ville de Mons ou ses services soient accusés à tort ou à raison par un candidat ou une candidate de quelque parti que ce soit qui, par une décision interne de son parti n'aurait en théorie pas accès à un panneau électoral alors que ces panneaux sont publics et mis à la disposition de l'ensemble des candidats qui se présentent démocratiquement à une élection, je ne veux pas que nos services soient incriminés par tel ou tel candidat qui pourrait se sentir discriminé, c'est aux partis politiques d'assumer la responsabilité dans leur organisation interne de savoir qui de leur candidat peut avoir accès à tel ou tel panneau. Il y a des partis qui laissent ça à la liberté de l'ensemble des candidats, il y en a d'autres qui veulent réglementer un peu plus les choses, c'est la liberté de chacun de faire son choix mais la Ville n'a pas, parce que j'ai entendu des commentaires à Bruxelles lors des derniers scrutins, de candidats qui trouvaient ça scandaleux parce qu'en plus ces panneaux étaient recouverts etc. ce qui n'est pas possible en l'état actuel des choses avec notre infrastructure à Mons et qu'on mettait en cause telle ou telle commune parce qu'elle bridait quelque part l'exercice démocratique et l'affichage électoral de tel candidat qui n'avait pas été retenu par son parti. Et donc voilà, moi

je ne souhaite pas que les services communaux soient impliqués dans des joutes électorales qui ne les regardent pas, l'Administration doit rester impartiale, les services techniques aussi et donc c'est à chacun des partis d'organiser sa campagne en interne et d'avoir un peu de discipline interne s'il le souhaite, autant qu'il le souhaite et pour autant que ce soit souhaitable, moi je n'en sais rien. Si un parti laisse toute liberté à ses candidats et qu'on peut un jour voir tel candidat affiché, le lendemain tel autre candidat parce qu'il n'y a pas d'espace pour tous, ce n'est peut-être pas plus mal aussi, je ne porte pas de jugement de valeur mais en tout cas, le Collège souhaite préserver ses services de toute critique qui pourrait laisser penser que l'on favorise tel ou tel voire même faire l'objet d'un recours parce qu'on aurait empêché, contrairement à ce que veut la loi, un affichage électoral qui soit libre. Voilà, c'est là notre difficulté, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mais je crois qu'il y a assez d'Echevins Députés pour poser une question à la tutelle quant à la validité de ces règlements qui existent dans d'autres communes si c'est la crainte, je trouve qu'on enterre un peu vite le débat, sans prendre la peine de se donner au moins un mois pour voir comment c'est fait dans d'autres communes wallonnes, voire ce que la tutelle en pense, des choses qu'on peut faire mais bon maintenant, on ne va pas débattre pendant une heure, on peut passer au vote, pour moi il n'y a pas de souci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Moi je trouve que c'est une entrave à la démocratie parce qu'on empêche certains candidats de pouvoir s'afficher électoralement, à nos yeux, il n'y a pas de petit ou de grand candidat, tous les candidats sont égaux, qu'ils soient têtes de listes ou qu'ils soient dernier suppléants, ils doivent tous avoir le même droit à accéder aux panneaux électoraux qui sont mis à la disposition de l'ensemble des candidats par la Ville et donc, vraiment je pense que c'est une entrave à l'exercice démocratique et encore une fois, je pense que chaque candidat a le même droit à pouvoir se faire connaître par ce biais-là auprès de la population. Ce sera le dernier échange et vous avez le dernier mot, je vous en prie.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Si vous voulez vraiment respecter ce droit que chaque candidat ait droit à être affiché alors vous devriez mettre 50 panneaux électoraux par endroit pour que chaque candidat puisse avoir une affiche. Je vais dire à un moment, personne ne force le parti à faire des affiches individuelles des candidats, il pourrait très bien faire des affiches de groupe qu'il pourraient disposer sur la place, sur les panneaux, c'est déjà prévu dans le règlement communal. Moi l'idée, il y a des candidats qui vont être lésés mais alors tout candidat pourrait être lésé pendant ces élections-ci du fait qu'il n'y ait pas la place pour

que chaque candidat soit présent sur les affiches avec une affiche à zéro, je vais dire, mais passons au vote, de toute façon j'ai le dernier mot paraît-il ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Allez, vous avez eu le dernier mot, je propose que l'on puisse passer au vote.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

34 NON : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

REJETEE - 51^{ème} annexe

10^e objet ter : Proposition de motion relative aux communications du Bourgmestre et de l'ensemble du Collège communal. Point inscrit à la demande des Groupes Ecolo – Cdh – Citoyen – PTB+. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est une proposition de motion des différents groupes de la minorité, qui souhaite la présenter ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Effectivement, un projet de motion déposé au nom des 4 partis de l'opposition montoise et donc simplement, on sait, je me suis basée sur le décret wallon le premier datant de 2004 appliqué au conseil régional et aux membres du Gouvernement wallon et qui leur interdit des communications qui visent à promouvoir une image personnelle ou d'un ou plusieurs membres du Gouvernement wallon ou l'image d'un parti politique. Alors ce décret a été adapté il y a moins d'un an, le 15 mai 2013 exactement et a été transposé en modifiant certaines dispositions du code de démocratie locale pour que ce règlement s'applique aussi en matière de gouvernance provinciale donc il m'apparaît tout à fait logique et légitime qu'on applique cette réglementation à l'ensemble des Conseils communaux, d'ailleurs il y aura un projet de décret qui sera déposé sur la table des parlementaires wallons d'ici peu, avant la fin de la mandature en tout cas. Simplement dans une optique de bonne gouvernance, d'éthique, je pense que cette mesure doit être adaptée à l'ensemble des exécutifs, à partir du moment où on occupe une fonction l'homme s'efface devant cette fonction et donc on agit au nom d'un Collège, au nom d'un exécutif, il n'est plus question de faire une publicité personnelle à chaque fois qu'on fait une communication au nom de la Ville alors il est bien légitime que le Collège et que les

Echevins ou le Bourgmestre fassent publicité ou fassent communication du travail qu'ils mènent mais ici on arrive dans des cas où ça devient vraiment une personne qui vous sert un bilan ou une avancée et ici on arrive vraiment parfois dans des dérives, il suffit de voir les dernières parutions alors certaines sont de très grandes qualités, il y en a d'autres, ça abîme la qualité du document qu'on diffuse pour pouvoir garder de la place pour mettre des photos et du texte. J'ai repris plusieurs exemples donc si vous voulez les voir, je vous en prie, quitte à parfois remettre 4 photos du même membre en fonction de la langue utilisée dans l'édition, c'est un peu surprenant. Ce qui est aussi parfois interpellant à Mons c'est qu'on utilise les photos qui ont été utilisées pendant les campagnes donc ça aussi ça pose problème alors que ces diffusions sont tout à fait prises en charge par l'argent public, il n'y a donc aucune raison que des personnes soient derrière des messages mais bien sûr qu'un Echevin, qu'une fonction présente le travail qui a été fait, ça c'est tout à fait légitime. Et donc, nous voudrions qu'à l'avenir, à Mons, il n'y ait plus aucune personnalisation des communications et de l'ensemble des textes et des messages qui sont diffusés par l'exécutif, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pour ajouter à ce qu'a dit Mme MOUCHERON, parce que ce n'est pas très clair ce qu'on entend par communications, nous étendons ici cela aux communications internet notamment la page officielle de la Ville de Mons sur facebook qui renvoie vers des sites de partis politiques de la majorité, ce qui est quand même assez inquiétant, qui fait de la publicité quand un Conseiller communal d'un certain parti assez connu passe à la télé mais pas quand d'autres Conseillers communaux d'autres partis passent à la télé et donc je pense qu'à un moment, c'est sur cet ensemble de communications qu'il faut agir et pas uniquement sur ce qui est brochures, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Alors, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : La communication est à ce point bonne que tous les gens m'ont interpellé cette semaine et la semaine dernière et m'ont dit il paraît qu'il y a des « yards » pour les façades, on va tous écrire au Collège. Je dis oui, la Ville de Mons regorge d'argent, merci !

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Voilà un très beau débat ! Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M. JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Je félicite d'abord l'opposition parce que vous avez demandé à ce que l'opposition soit constructive donc là je pense qu'elle l'est. Vous avez parlé tantôt d'égalité en démocratie et là je pense qu'il y a vraiment une discrimination et qu'on se sert des deniers publics pour pouvoir faire de la publicité. Moi, j'ai seulement un petit pied à

l'étrier depuis quelque temps, ce que je constate c'est que j'ai vécu aussi les élections communales et qu'il y a une discrimination réelle pendant cette période notamment les périodes pré électorales, un certain abus d'une visibilité au-travers des deniers publics, je trouve ça lamentable.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, est-ce qu'il y a encore d'autres interventions ? Non ? Bien, voilà un débat majeur sur des questions fondamentales pour la population et donc nous nous réjouissons de pouvoir l'avoir. Nous nous réjouissons aussi de l'exemplarité des partis de l'opposition qui dirigent d'autres villes de Wallonie sur le sujet. Nous venons de regarder le bulletin communal de Namur, dirigé par un éminent membre du CdH dans une coalition avec notamment Ecolo, où sur les 5 premières pages du bulletin communal, vous voyez qu'on passe notre temps à des choses aussi très intéressantes pour la population, nous avons 3 photos du mayer CdH sur les 5 premières pages. Bon, petit exemple au passage, on pourrait les multiplier à l'infini, on a des choses beaucoup plus intéressantes à faire me semble-t-il donc on n'a pas poussé l'exercice. Sur le site internet puisque au-delà de la proposition de motion, on a engagé un débat, permettez-moi quand même de la trouver un peu saumâtre parce que sur le site internet, je vous le rappelle, c'est quand même à votre demande, c'est-à-dire à la demande des partis de l'opposition, qu'on a ouvert à l'ensemble des partis politiques l'information et les photos et les informations relatives aux différents membre sud Conseil, je n'en peux rien si les partis de la minorité qui étaient à la base de la demande, n'ont pas transmis leurs photos et les informations requises. Il faut, à un moment donné, un peu de constance par rapport aux demandes et venir nous faire des leçons d'éthique aujourd'hui alors qu'on a fait que répondre à votre demande il y a quelques Conseils de cela et que vous n'avez-vous-mêmes pas donné suite à votre propre proposition, je m'excuse mais c'est quand même un peu particulier. Alors, quant au fait que nos photos abîmeraient la qualité des documents, je suis désolé si notre esthétique ne vous convient pas, je laisse à chaque citoyen ou citoyenne du Grand Mons la possibilité d'examiner ce qu'il pense du physique des uns et des autres, je suis vraiment au grand regret d'abîmer la qualité des documents avec mes collègues du Collège qui sont publiés. Moi ce que je voudrais vous dire c'est qu'on a un Collège d'abord avant de faire une proposition sur le fond, un Collège qui travaille, il travaille avec ses services, il travaille beaucoup, il a travaillé dans un souci de cohérence par rapport à toute une série de sujets et par rapport notamment à ce que vous avez visé qui relève notamment des questions de logements et notamment à l'intervention de M. HAMBYE, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ici à Mons et en l'espace d'un an, des dispositions et des projets en matière de qualités de logements il y en a eu pas

mal. Elles font l'objet d'une certaine cohérence dans leur lutte contre les marchands de sommeil, dans la volonté d'avoir une amélioration du bâti, dans la volonté de pouvoir attirer des investisseurs en matière de logements, dans la volonté de pouvoir rappeler à la population tous les droits qui sont les siens et les bénéfices qu'elle peut tirer de l'une ou l'autre disposition notamment en termes de primes et en termes d'avantages fiscaux, les avantages que la population peut tirer en matière d'outils et de structures existantes comme l'Agence Immobilière Sociale, dans la lutte pour aménager des logements aux étages commerciaux, etc. etc. On a pris des règlements ici au Conseil communal qui ont été portés par cette majorité mais tout ça, je m'excuse de vous le dire, mais c'est du travail. Alors, peut-être que ça vous semble futile, peut-être que vous, vous faites cette distinction étonnante entre les fonctions et les personnes, je suis désolé, l'Echevine du Logement pour prendre son exemple, elle s'appelle Joëlle KAPOMPOLE c'est aussi l'Echevine du Logement, elle n'est pas Echevine de 9h à 18h et Joëlle KAPOMPOLE de 18h à 9h le lendemain, c'est la même personne 24h/24 et c'est la même chose pour l'ensemble des membres du Collège et c'est la même chose pour moi. Nous travaillons au profit de la population, nous essayons de faire notre maximum avec nos services et c'est vrai que quand on présente un projet, on aime bien pouvoir expliquer ce projet dans le cadre d'un édito comme partout en Wallonie, comme partout en Belgique, comme toutes les formations politiques le font parce qu'il est sain que quand à un niveau local les citoyens sont au contact de leurs élus très régulièrement, ils puissent savoir quelles sont les réalisations de ces élus, ça se fait partout, ce n'est pas moins éthique que dans d'autres endroits, il n'y a rien de scandaleux à ce qu'à un moment donné on puisse expliquer le fruit de son travail, la brochure « Plus belle ma Ville » c'est une très belle brochure, on en est très fiers, c'est un superbe travail qui a été réalisé par le Cabinet de l'Echevine, par l'Echevine elle-même, son Chef de Cabinet, par le Service du Logement et on félicite l'Echevinat et le Service pour le travail qui a été réalisé et on n'en a pas honte et on le présente et on le présente au nom du Collège et chacun dans nos départements respectifs. Et donc ça je voulais vraiment vous le dire, on n'a aucune difficulté avec ça et vous avez beau vous mettre dans une optique où les questions éthiques seraient sous-jacentes à tout ce débat, il n'y a pas question d'éthique, il y a une question de travail. Nous, on travaille, on mène des projets, vous êtes dans le commentaire, la critique systématique, vous tirez vous-même un certain profit de ce type de débat, on le voit ce soir puisque quand on regarde la durée des débats pour l'ensemble des points qui sont proposés pour la gestion communale, on fait une heure, on fait un quart d'heure ou vingt minutes sur ce genre de choses qui sont franchement futiles, permettez-moi de vous le dire et par ailleurs, le moins que l'on puisse dire c'est que sur les questions qui sont

vraiment secondaires on pourrait s'abstenir de ce genre de discussions mais enfin, bon, c'est un autre sujet. Pour ce qui nous concerne, nous souhaitons quand même faire une avancée puisque vous souhaitez que la Ville de Mons soit exemplaire, on souhaite être effectivement exemplaires par rapport à d'autres villes où vous exercez notamment des responsabilités. Et nous faisons une proposition au niveau des deux groupes de la majorité PS et MR, de motion alternative et qui dirait ceci : « considérant le vade-mecum du 30 avril 2007 assorti des recommandations de la Commission de Contrôle concernant l'interprétation de la loi relative aux dépenses électorales et du protocole d'accord signé le 21 janvier 2014 par les Présidents des Parlements ; considérant qu'en termes de communication, le Collège communal de la Ville de Mons a toujours veillé à ce que les publications informatives assorties d'éditoriaux et de photos ne soient jamais distribués en période électorale ; considérant que la volonté du Collège est d'être constructif en la matière et être à l'écoute des partis qui forment le Conseil communal ; considérant que le Collège est soucieux de l'équité du débat électoral ; considérant que cette proposition de motion s'applique à la communication en période électorale ; considérant qu'en dehors des périodes électorales l'action communale est l'action la plus proche du citoyen et qu'il est important que les accents soient clairement identifiés et que le travail des élus ne soit pas dévalorisé, la communication et donc la publication des folders et de brochures informatives est indispensable pour faire connaître à la population les décisions et règlements pris par le Bourgmestre et Echevins, pris en Collège et au Conseil ; le Collège propose : lors de la période suspecte telle que définie dans la loi, d'aller plus loin que les recommandations qui proscrivent les signatures et éditoriaux dans le bulletin communal et d'étendre cette mesure aux éditoriaux et invitations de toutes natures même récurrents ». C'est donc la proposition que nous vous faisons, à savoir de faire en sorte que dans les périodes de débat électoral, les périodes suspectes, nous puissions aller au-delà de ce qui est prescrit et en vigueur dans la plupart des communes du pays pour qu'on puisse vraiment être exemplaires sur ce sujet majeur et que nous puissions proscrire toutes mentions de noms, de photos si cela peut vous faire plaisir, voilà. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je n'ai eu aucune réponse par rapport à la page facebook officielle de la Ville qui fait de la pub pour certains passages télé de Conseillers communaux plus connus que d'autres ou qui met en avant l'action d'un Echevin et le lien vous renvoie vers le site de PS Mons-Borinage. Personnellement, la proposition de motion que vous nous faites ne cible que les brochures et à l'air du numérique, je pense que le facebook de la Ville de Mons doit au moins rentrer là-dedans.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, donc vous faites mention d'une émission de Télé-MB, si je comprends bien, c'est cela ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Non du passage du Bourgmestre et Premier Ministre à « Sans Chichis ».

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, voilà, bon, voilà un grand sujet, qu'est-ce que vous voulez que je dise à cela, franchement.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ou de l'action d'une Echevine ou cela renvoie vers la page de son parti. Pas de souci mais comment peut étendre votre proposition de brochure à l'ère numérique ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait. Pour la période suspecte, on le fera. Mais j'aimerais bien que d'abord, on n'est pas en période suspecte pour le moment, il n'y a rien d'illégal qui est fait à Mons, je voudrais quand même le signaler parce que on est en dehors d'une période suspecte et puis j'aimerais bien que vous puissiez transmettre ce type de recommandation à vos élus responsables dans les exécutifs dans les autres partis parce qu'il me revient qu'à Dour par exemple, l'accès au bulletin communal pour la minorité n'est pas aussi aisé qu'il peut l'être, ici à Mons où on a trouvé un accord et donc, avant de faire la leçon à Mons, j'aimerais bien qu'on puisse avoir une position un peu commune et cohérente dans l'ensemble des majorités auxquelles on participe les uns et les autres à travers la Wallonie et cela vaut pour tout le monde. Voilà. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Et donc, au risque de me répéter, je vous expliquais en début de ma prise de parole que le document qui est fait sur le logement est très bien fait, donc, je reviens sur le contenu, il n'y a pas de difficulté par rapport à cela, qu'un Echevin est bien sûr, légitimement dans le droit de faire la publicité du travail de son cabinet mais qu'il n'est pas nécessaire pour cela d'identifier la personne, donc, cela, on n'est pas d'accord. Pour le bulletin communal de Namur, tel que vous le citiez, je suis allée le voir aussi par exemple, une mesure qui est prise à Namur au-delà des photos comme vous le dites, l'édito fait l'objet d'une tournante, donc, chaque mois, c'est un Echevin différent qui a la possibilité de rédiger un édito sur un thème particulier par ailleurs, j'expliquais aussi que je déposerais un projet de décret pour que cette réglementation s'applique à l'ensemble, effectivement des communes wallonnes et si cela ne pose pas de souci et qu'il n'y a aucune ambiguïté, je ne vois pas le problème de signer la motion et d'en faire un débat pendant des heures, je suis d'accord, à partir du moment où ce n'est pas personnalisé, voilà, on vote, on applique simplement ce qui se fait à la Province et au Gouvernement et on passe à autre chose et c'est serein et c'est transparent et il n'y a plus aucune ambiguïté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : C'est ce qu'on va faire, en tout cas, on se réjouit d'une chose, c'est d'avoir eu une superbe photo de vous en demi-page de la Dernière Heure et grâce à ce débat, au moins, on n'y aura pas perdu au change. M. JOOS.

M. John JOOS, Conseiller : Juste une petite remarque, donc, je me joins à la remarque de Savine en ce qui concerne le travail constructif du logement et j'estime à juste titre, vous parliez tout à l'heure de visibilité, d'égalité, de démocratie, etc... Qu'il y a d'autres Echevins qui font un superbe boulot et on ne les voit pas non plus.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous vous remercions de souligner la qualité du travail du Collège, c'est une très belle avancée. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement, je remarque que la majorité est inspirée par l'opposition et donc, aux pages 30, 31, 32, 33, 34 dudit règlement, c'est le résultat de mon interpellation sur les couleurs à Mons et donc, je ne sais pas maintenant, si j'aurais droit à une photo dans le bulletin mais en tout cas, toujours est il que c'est exactement puisé de mon interpellation et donc, je ne demande pas un « Copyright » mais toujours est il que cela nous impressionne de voir à quel point nous, nous pouvons maintenant influencer directement les bulletins communaux. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste pour revenir sur le bulletin communal, si, nous avons trouvé un compromis, apparemment, il n'est pas toujours pas d'application puisque nous n'avons pas eu accès à un seul bulletin communal depuis la mise en place de ce nouveau Collège.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous avons pris l'engagement, cet engagement sera respecté et nous le rappelons à la personne responsable. De toute façon, après la période suspecte puisque maintenant on va adopter ce texte, on ne peut pas dire que depuis qu'on a pris l'engagement, il y ait eu beaucoup de bulletins communaux, je vous rappelle que ce bulletin paraît tous les trois mois, je pense, donc, à mon avis, il n'y en a pas eu des masses depuis lors, on fera en sorte que cet engagement soit évidemment respecté et on aimerait bien qu'il en soit de même dans les autres communes où vous participez au pouvoir et notamment à Dour. Je propose que l'on vote sur la proposition du Collège. PTB+ ?

John BEUGNIES, Conseiller : La proposition du Collège : non.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, vous ne voulez pas que l'on aille plus loin que la loi. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : C'est un amendement que vous faites au point.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Non, c'est une contre proposition.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Ce n'est pas prévu par le ROI, donc, ce que le ROI prévoit, c'est qu'il y ait des amendements, l'amendement est voté et ensuite le point initial est voté ou bien j'ai mal lu le ROI et dans ce cas-là les deux seront votés de toute façon.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si vous voulez que l'on vote sur la vôtre, on votera sur la vôtre, ne vous inquiétez pas, donc sur la contre proposition du Collège. Le PTB : non - Citoyen : non - CdH : non - Ecolo ?

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je ne crois pas ce que l'on fait, donc, pour moi, on doit voter les deux points.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va voter la vôtre.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Pourquoi est-ce qu'on vote d'abord la vôtre et pas la nôtre ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, je vous l'accorde, on va d'abord voter sur la vôtre si vous voulez, cela ira mieux, alors, sur le point 10 ter.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Compte tenu de la motion qui sera présentée après le vote, nous allons voter « non » pour la motion présentée par l'opposition. Merci.

M. Maxime POURTOIS, Conseiller : Nous votons « non » sur la proposition de motion de l'opposition.

L'Assemblée passe au vote du point 10 ter qui donne le résultat suivant :

7 OUI : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

34 NON : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons donc à la contre proposition du Collège.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'est déjà mieux que ce qui existe pour le moment, donc, on va déjà voter sur celle-là à minima puisqu'on voulait voter sur la nôtre et qu'elle n'est pas passée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc Citoyen et CDH ne votent pas de la même manière ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, je vous rappelle que nous sommes toujours deux groupes différents.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'ai un peu de mal à comprendre mais bon, cela viendra peut-être un jour. Ecolo.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Vu que la motion initiale que nous soutenions n'est pas passée, nous votons vers un règlement vraiment minimaliste mais nous votons pour.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

39 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, M. ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

2 NON : MM. JOOS, BEUGNIES

ADOPTE - 52^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. On en revient aux points de l'ordre du jour et on passe aux points de l'Echevin des Finances, M. BOUCHEZ avec le point 12.

12^e objet : Emprunt garanti par le SGIPS de 19.581,54 € destiné à financer : École des Arquebusiers. Aménagement des toitures du bâtiment. Gestion financière 8897

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

13^e objet : Subventions 2014. Octroi. Gestion financière Tres 2014

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES s'abstient. D'autres demandes d'abstention ? de vote négatif pour le point 13 ? Vous voulez intervenir Madame MOUCHERON ou c'est sur le vote.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non, je vais intervenir, je vais expliquer.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Il s'agit des subventions 2014 et donc nous avons voté il y a deux ans maintenant, une charte associative qui devait mettre en place des critères pour l'octroi de subventions, les critères ne sont toujours pas mis en place et donc, dans la logique des choses, on ne va pas voter les subventions. Par ailleurs, il y a toujours la subvention aussi Ciné pour tous, on a eu le débat pendant le dernier budget mais nous avons voté aussi le plan de remboursement d'Imagix, je crois qu'on l'a demandé déjà quasiment chaque mois depuis le budget et on ne l'a toujours pas obtenu, donc, c'est une deuxième raison pour le fait qu'on ne votera pas les subventions.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Mme MOUCHERON m'enlève les mots de la bouche, comme on n'a pas vraiment un guichet unique, enfin, une façon de pouvoir demander les subsides qui soient assez clair, nous voterons contre les subventions. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok, pas d'autres interventions ? La parole est à M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Merci pour vos interpellations. C'est quand même dommage de voter contre des subventions qui permettent à de très nombreuses ASBL de notre région de pouvoir appliquer leur politique, de pouvoir créer du lien social, de pouvoir créer du lien sportif, j'aurais compris une abstention mais j'ai beaucoup de mal sur le « non » mais bon, c'est votre choix et c'est votre droit, simplement, pour vous dire qu'effectivement, on pourrait faire beaucoup mieux en matière de critère mais que néanmoins, on ne peut pas dire que le Collège n'a rien fait puisque vous avez dans la décision si vous l'avez lu correctement, des critères puisque selon le montant qui est attribué, l'ASBL en question, la structure doit fournir au Collège des documents que ce soient des budgets, que ce soient des statuts, que ce soient également une fiche projet qui explique pourquoi ce montant est nécessaire, donc, dire qu'il n'y a pas de critère est le contraire de la réalité puisque sur la base de l'ensemble de ces documents et bien, cette ASBL doit se conformer et surtout nous explique ce qu'elle fait, alors, pour le reste, il y a, vous le voyez, une obligation selon les montants et par ailleurs, vous avez une liste qui est assez exhaustive de l'ensemble des ASBL dans lesquelles la Ville de Mons intervient, certaines ne sont peut-être pas reprises, vous pouvez toujours les inviter à faire des demandes mais je tiens quand même à souligner ce point important, c'est que quand on donne de l'argent, on sait à quoi chaque euro sera consenti et donc, ces critères-là permettent déjà d'encadrer, je vous mets juste en garde sur une chose, c'est qu'à partir du moment où vous aurez des critères trop stricts, cela empêchera toute une série de petites structures qui n'arrivent pas à rentrer dans des cadres nécessairement rigides et bien, de ne plus pouvoir subvenir à ses besoins, je vous rappelle quand même qu'on est au niveau communal, c'est le niveau le plus proche des gens, il faut laisser une certaine autonomie et libre à vous de venir que ce soit auprès du Collège, que ce soit même en Conseil communal, faire des propositions d'associations qui seraient éventuellement oubliées, jusqu'à maintenant, je peux vous dire que les refus du Collège sont très peu nombreux, nous essayons vraiment de garder la plus grande diversité possible mais bien évidemment, en conservant cet objectif budgétaire qui est très difficile, nous avons d'ailleurs eu pas mal de concertations avec ces structures pour continuer une intervention tout en la modérant par rapport aux difficultés que nous pouvons rencontrer. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme MOUCHERON.

Sortie de M. SAKAS = 40 présents

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, jusqu'à présent, effectivement, on s'abstenait, c'est pour cela que l'on a déposé la charte associative pour pouvoir justement créer des critères, ce que vous m'expliquez avec des demandes de budget, d'explication de montants, pour moi, ce sont des justificatifs de l'obtention d'un subside, ce n'est pas des critères, l'idée, c'est que l'ensemble des ASBL, en fonction des critères que l'on a établi, puisse rendre un projet et avoir une chance aussi, d'avoir un subside tel qu'elle ne pourrait pas l'avoir pour le moment puisque la liste qui revient, c'est quand même les mêmes subsides chaque année, or, il y a quand même d'autres ASBL sur le territoire, moi, ce que je veux, c'est des critères à l'avance, le plus strict possible, enfin si on n'en a pas du tout, c'est clair, forcément, on devrait en avoir quelques uns, ce sera plus strict, évidemment mais je pense qu'il faut vraiment avancer là-dessus, d'avoir un guichet où tout le monde peut se rencontrer, je pense qu'on en avait déjà parlé avec M. BARVAIS en son temps, qui avait aussi rassemblé le service à un même endroit dans cet optique là mais pour le coup, on n'est toujours pas à l'aboutissement de l'application de cette charte que nous avons tous voté.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour répondre au nom de l'Echevin des Associations qui s'est absenté quelques instants, il y a une volonté du Collège de pouvoir effectivement faire ce travail qui sera un travail très compliqué, qui a déjà été entamé d'ailleurs, avec différents départements, différents échevins concernés et mon Cabinet pour pouvoir vérifier les montants qui sont octroyés à telle ou telle structure parce que c'est vrai que sur base de l'ancienneté, de l'histoire, certains montants n'ont pas ou peu variés et qu'il peut y avoir ici ou là des situations qui pourraient faire l'objet d'amélioration ou de correction et donc, le Collège y travaille mais enfin, vous imaginez bien qu'à partir du moment où des structures ont été habituées à recevoir, année après année, les mêmes montants, il faut pouvoir faire en sorte d'identifier des critères qui soient des critères sérieux, incontestables, cela n'est pas nécessairement facile d'identifier des critères sur le terrain associatif parce qu'il y a une grande variété d'actions des associations dans tel ou tel domaine, qu'il est difficile de comparer un domaine d'intervention par rapport à un autre, c'est très complexe parce que toutes ont une plus value pour la collectivité et donc, ce n'est vraiment pas un travail facile, c'est très facile de dire et on est les premiers à le dire aussi, il faut des critères, il faut une objectivation mais quand vous vous mettez concrètement autour de la table pour pouvoir identifier ces critères, quelle est la plus value d'une association d'intégration par le sport par rapport à une association qui promeut la lecture, quelle est la plus value d'une association de

nature sociale par rapport à un comité des fêtes de Village qui fait vivre un cœur de village avec une ducasse ou ce genre de chose ou un folklore, voilà c'est très compliqué et donc on s'est donné comme objectif de pouvoir avancer dans ce domaine mais il faut reconnaître que la tâche ne sera pas facile et je ne vous garanti pas que le résultat sera optimal et donc il faut être modeste par rapport à cette tâche, il faut essayer de le faire le mieux possible et c'est ce qu'on essaye de faire pour le moment avec nos services.

Entrée de M. SAKAS = 41 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

5 NON : Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 54^{ème} annexe

14^e objet : Trésorerie. Octroi de provisions pour menues dépenses – GRH ASRT – Annulation. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

15^e objet : Zone de police – Approbation de la dotation 2014. Gestion financière

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

16^e objet : Festival International du Film d'Amour 2014 – recours à l'article 60. Gestion des Associations Fifa 2014

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. BEUGNIES. Abstention. Pas de difficulté pour les autres groupes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, TONDREAU, DEPLUS, ROSSI, MANDERLIER, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, DUFRANE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 abstention : M. BEUGNIES

ADOPTE - 57^{ème} annexe

17^e objet : Règlements fiscaux sur :

a) Inhumations, dispersions des cendres et mise en columbarium. Taxe indirecte. Gestion financière 040/363-10

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

b) Les commerces de nuit. Taxe directe. Gestion financière 040/364-48/04

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

c) Les phones shops. Taxe directe. Gestion financière 040364-48/05

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

d) Les pylônes de GSM et autres. Taxe directe. Gestion financière 040/367-10/02

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

Mise en conformité des règlements énumérés ci-dessus avec la décision du Collège communal en date du 7 février 2014.

18^e objet : Adhésion au réseau mondial des Villes amies des aînés. Gestion des Associations Egalité des Chances

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

21^e objet : Stationnement : recours à l'article 60 du RGCC pour la société Parkeon. Service Mobilité

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je pense que nous avons terminé l'ordre du jour classique avant d'en venir aux questions et interpellations, alors, nous avons 6 interpellations. Mme MARNEFFE vous avez choisi de retirer la vôtre. Je propose de commencer avec M. TONDREAU. Je vous en prie M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. M. le Bourgmestre, mes chers Collègues, la Ville de Mons vient de bénéficier de financement important dans le cadre du FEDER qui est le fonds de développement régional européen, notamment parmi d'autres pour permettre la rénovation du Centre Ville. Aujourd'hui, à nouveau s'offre la possibilité pour celle-ci de bénéficier entre 2014 et 2020 de ce même fonds. Pour cela, très prochainement, avec un timing précis, doit être rentré auprès d'abord d'une task force créée par la Région wallonne puis auprès de l'Administration européenne, les projets que veulent défendre la Ville et la Région car ces dites Administrations sont des pouvoirs subsidiaires et la

Ville ne supportera que 10% du financement par projet. Aujourd'hui, pouvez-vous nous dire quels sont les projets que vous allez ou que vous envisagez de déposer dans ce cadre auprès de ce groupe d'experts wallons chargé de sélectionner ce projet et j'ai, ici, des chiffres des autres villes, Charleroi pense déposer des projets pour 300 millions d'euros, Liège entre 150 et 300 millions d'euros, Namur : 10 à 15 millions d'euros, Tournai : 8 à 15 millions d'euros et je dis, aussi, en effet, il y a urgence car tout doit être déposé au plus tard la mi-mai.

Envisagez-vous de réunir notre Conseil ou des représentants des groupes du Conseil pour discuter de ceux-ci et les présenter. Nous pourrions déjà penser comme projet parmi d'autres, la mobilité du Centre Ville à travers l'installation, le financement des parkings couverts ainsi que l'aménagement du stationnement qui constitue un problème récurrent pour les prochaines années notamment, quant à l'activité commerciale du Centre. Vous pourriez aussi envisager la finition d'un espace urbain culturel montois, il y a Sainte-Waudru, il y a l'artothèque, il y a le musée Duesberg, il y a le Beffroi en y ajoutant le musée Chanoine Puissant et celui de l'Attacat dont leur état actuel est indigne d'une capitale européenne de la Culture, leurs valeurs architecturales, patrimoniales et culturelles sont remarquables et peuvent être présentés dans le cadre du FEDER, d'autres projets peuvent être présentés mais ils sont plus intercommunaux, je pense au rétablissement d'un tram urbain en site propre reliant Mons Gare et le Borinage. En outre, pourriez-vous nous dire quel contact vous avez avec l'IDEA pour soutenir des projets économiques plus spécifiques à celle-ci sur le territoire de notre ville et nous dire lesquels ? Pourquoi cette interpellation ? La presse hebdomadaire récente le Vif pour ne pas le citer, dans un article économique très fouillé nous a fait part de divers projets de villes wallonnes et singulièrement, Mons était absent, nous devons communiquer à ce sujet. Merci pour votre réponse et sommes à votre disposition pour participer éventuellement à l'élaboration de ces projets.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. C'est effectivement un sujet très important que vous évoquez ce soir dans le cadre de ce Conseil communal, la stratégie des fonds européens, c'est la stratégie qui nous a permis au cours des dernières années de faire évoluer, de faire bouger la ville à travers toute une série de projets très importants, que ce soit le Palais des Congrès, que ce soit la rénovation urbaine du Centre-Ville, que ce soit nos projets muséaux, que ce soit des projets économiques comme le Centre de Design notamment indépendamment de Mons 2015 d'ailleurs, je le rappelle, ce sont des projets que nous avons initiés dans le cadre de la stratégie européenne et qui font évoluer la ville et la région et donc, c'est un vecteur de financement majeur et on ne doit certainement le sous-estimer et on doit le préparer avec attention. Vous l'avez indiqué, les autres villes wallonnes se positionnent dans

le cadre d'un contexte qui a beaucoup évolué puisque depuis 1994 nous étions dans le schéma d'un programme spécifiquement hennuyer qui était l'objectif 1, puis le Phasing out, puis le programme Convergence, aujourd'hui, nous entrons dans un programme qui sera à l'exclusion du Brabant wallon, un programme qui couvrira l'ensemble de la Wallonie avec une concurrence qui sera d'autant plus forte entre les villes et régions ou sous-régions de Wallonie que nous devons être d'autant mieux armés et préparés dans notre stratégie laquelle devra être défendue devant la Task force mise en place par le Gouvernement wallon pour jauger de la qualité des projets et donc, la ville travaille sur ces différents projets, nous avons d'ailleurs recruté, il y a peu, en contrat à durée déterminée, une personne chargée spécifiquement de coordonner la réalisation de ces fiches compte tenu de l'enjeu et des montants financiers qui pourraient en découler. Nous n'avons pas souhaité volontairement et j'en assume la responsabilité nous exprimer dans le magazine que vous évoquez pour la bonne et simple raison que nous souhaitons optimiser nos chances dans le processus de sélection et ne pas nécessairement donner de bonnes idées à d'autres candidats qui seront potentiellement des concurrents pour Mons dans le cadre du processus concurrentiel, d'autres villes d'ailleurs se sont gardées de dévoiler toutes leurs cartouches y compris dans le magazine si ce n'est en donnant des montants aussi pharaoniques que ridicules puisque pour certaines villes, les montants dépassent même l'enveloppe disponible au niveau wallon et donc, il y a comme cela un côté un peu d'ailleurs indécent et je pense que si on veut jouer aussi d'un point de vue collectif en Wallonie et penser à un développement qui soit harmonieux sur l'ensemble de la Wallonie, il faut aussi faire preuve à un moment donné d'un peu de modestie mais pour ce qui nous concerne, penser à l'hinterland Mons-Borinage parce qu'on sera attentif à ce que Mons ne se redéploie pas uniquement à travers les projets qui concernent son territoire communal mais qu'on puisse avoir une dynamique de région à la fois Mons-Borinage mais aussi Mons-Borinage-Centre et c'est la raison pour laquelle on s'associe étroitement à un projet très important qui est piloté par l'IDEA qui est Cœur du Hainaut, Centre d'énergie où il y a un travail colossal qui est mené actuellement avec l'ensemble des communes et des partenaires sociaux à la fois les responsables d'entreprises, du monde patronal, syndical, des membres issus du monde de la formation universitaire pour travailler sur ces fiches-projet dans une stratégie globale de bassin portée par l'IDEA où tous les partis politiques sont d'ailleurs représentés, donc, c'est une très belle dynamique dont on ne parle pas suffisamment qui est engagée dans notre région et qui travaille sur les fiches-projet et auxquelles chaque commune vient se rattacher selon l'intérêt qu'elle peut y trouver sur telle ou telle thématique et par ailleurs la ville travaille actuellement sur d'autres fiches

projet qui lui sont plus spécifiques qu'elle présentera au cœur du Hainaut dans les prochaines semaines. Alors, vous évoquez quelques propositions en terme de projets, ce sont évidemment des propositions qui sont séduisantes, auxquelles nous avons également songé, il y en a toute une série d'autres, bien entendu, l'imagination est infinie dans ce cas de figure et tant mieux, elle reflète notre intérêt pour notre Ville, il faut juste être vigilant quand à un aspect, c'est que malheureusement, l'éligibilité des dépenses cette fois-ci sera beaucoup plus restrictive que par le passé et donc, si dans le précédent programme et j'y avais travaillé ardemment dans le cadre de mes fonctions à la Région wallonne à l'époque, les villes ont pu tirer leur épingle du jeu à travers des opérations de rénovation urbaine, de revitalisation, d'investissement dans des infrastructures de tous types, ce sera malheureusement beaucoup moins le cas cette fois-ci parce que dans les négociations qui ont été nouées entre le Gouvernement wallon et la Commission européenne, il y a des moyens qui ont été réorientés de manière très, très forte vers des domaines spécifiques et notamment ce que les experts de la Région de l'Europe l'ont appelé, de l'intelligence territoriale mais il y a aussi toute une série d'investissements qui seront focalisés sur la performance énergétique, le développement durable et donc, c'est très important, on ne sous-estime évidemment pas l'aspect stratégique de ces investissements mais cela veut dire que tout ce qui concerne le développement urbain, à travers des projets d'infrastructures, de rénovation urbaine, comme vous les avez mis en avant d'ailleurs seront des projets qui seront beaucoup moins dotés financièrement voire potentiellement pas éligibles du tout et notamment toutes les questions liées aux parkings mais heureusement, on a obtenu des financements dans le cadre de subsides wallons par ailleurs pour avancer sur nos projets de parkings en centre ville par ailleurs, ce sont des projets qui ont peu de chance d'être éligibles dans le cadre des prochains programmes européens et donc, aujourd'hui, si je dois résumer, nous travaillons dans le cadre d'une stratégie de région avec Cœur de Hainaut, on veillera à garantir une certaine forme de discrétion quant aux projets sur lesquels on va travailler avant de les présenter bien entendu au Conseil communal, si vous avez des idées, des suggestions, elles sont naturellement les bienvenues et on les transmettra volontiers à notre agent en charge de l'écriture des fiches avec l'ensemble des services quel que soit l'appartenance politique au sein du Conseil, c'est d'ailleurs valable aussi pour tous les citoyens qui auraient des idées et il y en a d'ailleurs, on a eu l'occasion d'en discuter ces dernières semaines sur le terrain, de pouvoir transmettre ces idées et enrichir la réflexion des services communaux en la matière, nous serons évidemment extrêmement ouverts aux différentes propositions pour pouvoir faire en sorte d'avoir les meilleurs projets possibles pour autant que ceux-ci, donc, répondent aux centres d'intérêt de la Région Wallonne, à

savoir des portefeuilles de projets cohérents avec plusieurs acteurs la plupart du temps pour porter ce portefeuille et faire en sorte qu'il y ait un impact économique significatif et utile à la collectivité dans chaque projet proposé, donc, voilà un petit peu le fil conducteur, évidemment, on pourrait en parler plus longtemps et plus en détail mais ce sont déjà de premières grandes orientations que je pouvais vous donner, je vous en prie si vous souhaitez prendre la parole.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Je voudrais ajouter deux choses, un, c'est l'urgence parce qu'il y a urgence quand même. Vous me dites que vous gardez cela provisoirement, un peu secret mais malgré tout normalement, c'est à partir du 15 mars que l'on doit commencer...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : pour la mi-mai M. TONDREAU.

M. Emmanuel TONDREAU, Conseiller : Et seconde chose que je voudrais dire, c'est que dans les projets proposés par d'autres villes, je prends par exemple Charleroi, on parle de parking, dans les autres villes, cela m'a fort frappé, Liège, Namur et Tournai, ces trois villes proposent des projets muséaux, donc, c'est pour cela que j'ai repris d'une certaine façon ce qui nous manquait à Mons avec ces deux musées communaux qui pourraient être remis en état, je crois qu'ils pourraient attirer énormément de monde à ce sujet-là surtout qu'ils se trouvent dans un quadrilatère où se trouve d'autres institutions culturelles ou muséales.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Pour ne rien vous cacher M. TONDREAU, j'ai eu un peu le même réflexe que vous et quand j'ai vu la nature des projets déposés par les autres villes, j'ai fait la remarque aux collaborateurs qui travaillent avec nous, de ne pas se restreindre aux champs d'éligibilité tels qu'ils nous ont été proposés pour ne pas prendre de risque parce qu'on ne sait jamais, les choses peuvent évoluer dans le temps et si demain des choses deviennent éligibles alors qu'elles ne l'ont pas été envisagées à ce stade, évitons de passer à côté de possibilité d'obtention de subsides, donc, on fera aussi des projets de cette nature-là même si on sait que ce ne sera pas ceux qui auront plus de chance à priori d'obtenir ces moyens financiers mais c'est clair qu'on avancera malgré tout aussi dans cette direction-là et donc, en terme de délai, pendant encore jusqu'à la mi-mai pour pouvoir introduire nos dossiers et donc, on les présentera évidemment au Conseil communal le moment venu. Merci beaucoup. Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Je trouve vraiment intéressant d'avoir ce débat et on souhaiterait pouvoir aussi participer bien qu'en étant dans l'opposition, au projet de ville et pouvoir participer aux réflexions sur les dossiers qui seront présentés. Il serait intéressant

d'imaginer une Toutes commissions relativement rapidement pour pouvoir débattre de ce dossier, pouvoir avoir des propositions des uns et des autres.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je propose plutôt qu'une Toutes Commissions simplement, de faire une réunion de travail où chaque groupe peut déléguer les personnes qui lui semblent les plus habilitées pour ce faire si possible dans un schéma relativement restreint pour que la réunion soit efficace et que nos services communaux puissent être présents également pour pouvoir entendre les idées, qu'on puisse finalement les mettre à l'épreuve des critères d'éligibilité, des priorités fixées par le Docup, ou son successeur, c'est-à-dire le document de programmation et donc, bien volontiers on va avancer dans ce sens-là, M. MAUCCI programmera une réunion.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Est-ce qu'on pourrait avoir ce docup pour justement pouvoir y réfléchir dans ce contexte-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'ai une réponse un peu particulière dans mon dos, donc, il n'est disponible que dans les Cabinets ministériels pour le moment. Donc, voilà, peut-être y aurait vous accès mais en tout cas, au niveau de la Commune, nous n'y avons pas accès. On va avancer sur les autres interpellations et on enchaîne avec vous Mme MARNEFFE concernant le dossier IKEA.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Le 3 février s'est clôturée l'enquête publique concernant le permis d'urbanisme relatif à l'implantation d'IKEA mais aussi à l'extension des Grands Prés. D'après, les informations sorties dans la presse, 500 citoyens auraient réagi à cette enquête, donc, pouvez-vous nous confirmer ce chiffre mais également un petit peu le nombre d'interventions différentes qui auraient eu, enfin, je veux dire, il peut y avoir des signatures mais également des lettres différentes, donc, avoir un petit peu une idée de la répartition. Pouvez-vous par ailleurs, nous préciser la suite de la procédure concernant ce projet. Ayant réagi lors de l'enquête publique, nous serons attentif aux réponses apportées à nos remarques dans le PV d'enquête, néanmoins, le projet suscitant de vives inquiétudes, il nous paraît opportun de prévoir une réunion d'informations, permettant aux citoyens d'avoir des réponses directes à leur réaction à l'enquête publique. Indépendamment de votre décision finale par rapport à ce permis d'urbanisme, pensez-vous pouvoir organiser exceptionnellement une telle réunion. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci beaucoup. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M le Bourgmestre. Donc, Mme la Conseillère, j'ai bien reçu votre interpellation, j'espère vous éclairer suffisamment sur notamment les aspects procéduraux qu'on a tendance parfois à perdre de vue, tant de choses étant dites et

même écrites à ce sujet. L'objet de la demande de permis unique concerne pour être tout à fait précise, la construction et l'exploitation d'un magasin IKEA, d'un parking à étages de 1.505 emplacements, d'un parc commercial et de l'extension du centre commercial des Grands Prés sans oublier d'ailleurs la réorganisation des parkings, des voiries d'accès et la construction d'un totem intégrant le placement de trois enseignes. L'enquête publique a été réalisée du 31 décembre 2013 au 03 février 2014. Les personnes intéressées par cette enquête ont été invitées à faire part aux autorités communales de leurs observations écrites ou orales d'ailleurs pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de l'Administration communale ainsi que certains jours jusque 20 heures. Dans le cadre de cette enquête, 308 réclamations ont été enregistrées parmi lesquelles 9 courriers personnels, 2 courriers type, 1 courrier émanant de l'Union des Classes Moyennes ayant récolté d'ailleurs 10 signatures et 1 courrier type établi par l'ASBL « Le Piétonnier Montois » ayant recueilli 289 signatures. Il y a 41 réclamations non prises en compte pour vice de forme, c'est-à-dire, que soit, c'est une réclamation qui n'est pas signée, soit il n'y a pas d'adresse, bref, on ne peut pas en tenir compte telle qu'elle. Ces réclamations vont être avec différents avis sollicités auprès d'instances extérieures, analysées par les services communaux de la Ville de Mons, alors le Collège communal remettra ensuite un avis motivé sur la demande sur la base de la proposition rédigée par les services communaux. Après d'ailleurs analyse des différentes pièces du dossier, des avis externes et bien entendu des réclamations. Le dossier complet sera ensuite adressé au Service Public de Wallonie en ce compris l'avis du Collège communal, les avis externes et les réclamations recueillies dans le cadre de cette enquête publique, donc, les services du Fonctionnaire délégué et technique wallon, autorité compétente dans le cadre de la délivrance du permis unique dont il est question, analyseront également ces différents documents et décideront d'octroyer ou de ne pas octroyer le permis unique sollicité. Comme vous le constatez, la procédure d'instruction d'un permis unique est strictement réglementé par le Code l'Environnement, lequel met d'ailleurs en place un grand nombre de mécanismes destinés à garantir à la fois l'information, la protection du citoyen, par une réunion d'information préalable à l'étude d'incidence, la période de dépôt d'observation, l'obligation de réaliser une étude d'incidence par un bureau indépendant, l'enquête publique et l'analyse de la demande par un double niveau de pouvoir à la fois communal et régional. Force est de constater quand même qu'à l'aune du nombre de réclamations enregistrées, ces mécanismes de protection et d'information fonctionnent. Alors, les réclamations, je le rappelle, seront scrupuleusement analysées par les services communaux et examinées avec la plus grande attention par le Collège communal sans oublier l'étude d'incidence réalisée qui demeure

l'outil premier d'ailleurs de la Ville de Mons pour évaluer toutes les incidences du projet en question et notons d'ailleurs qu'à ce stade, la majorité des réactions concerne l'impact économique du projet et suscite des inquiétudes légitimes sans doute particulièrement auprès des commerçants de notre Ville. Dans ce contexte particulier et complémentarément aux recommandations préconisées par l'étude d'incidence, nous réfléchissons d'ailleurs et formulerons très prochainement des propositions concrètes d'actions diverses à fin de mettre en évidence et surtout de renforcer la complémentarité entre les Grands Prés et le Centre Ville de Mons. Ces actions visent un objectif de long terme, c'est vraiment un travail de longue haleine pour instaurer un dialogue entre toutes les parties concernées et donc, une réunion d'information publique n'est pas exclue mais si l'objectif est de rencontrer l'inquiétude plus particulièrement des commerçants telle qu'elle est manifestée de façon majoritaire dans le cadre de l'enquête publique, l'option est de mettre en place des cercles de concertation spécifique et pour être évidemment le plus efficace et répondre vraiment aux demandes spécifiques des commerçants.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Une réplique ? Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Que ce soit des cercles de concertation ou des réunions, nous, cela nous paraît pertinent si, c'est de toute manière, ouvert à toutes les personnes qui ont au moins réagi à l'enquête publique, donc, indépendamment, du fond du dossier sur lequel nous n'allons pas nous étendre, je trouve cela positif.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Alors, on peut passer à l'interpellation suivante qui est celle de Mme MOUCHERON relative au trial de Cibly.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Je reviens sur le trial de Cibly comme à peu près chaque année en fait, donc, le 28 septembre 2010, la Ville de Mons a introduit auprès des fonctionnaires technique et délégué, une demande de permis unique pour la mise en activité d'un établissement sportif qui pourrait accueillir du trial et du VTT sur le site du terri de Cibly, l'enquête publique a soulevé des oppositions et des observations. Par un courrier daté du 31 mars 2011, les fonctionnaires technique et délégué ont en vertu des dispositions du décret de 1999 relatif au permis d'environnement justement, invité la Ville à produire des plans modificatifs et un complément corolaire de notices d'évaluation des incidences sur l'environnement. Le bureau AGEKO qui avait réalisé l'étude d'incidence a fait faillite et la Ville a dû passer un marché public pour désigner un nouveau bureau d'études agréé sachant comme l'avait indiqué le Ministre HENRY quand je l'avais interrogé à ce sujet au Parlement wallon, que le nouveau bureau doit vérifier la faune et la flore au printemps, alors en 2013, le

complément d'étude n'a pas eu lieu car selon la réponse que vous m'aviez donné lors du Conseil communal du 28 janvier 2013, une étude juridique avait été commandée par la Ville reportant la procédure de marchés publics, toutefois, lors de ce même Conseil, l'Echevine m'affirmait que plus rien ne s'opposait au lancement du marché et que vous vous engagiez en collaboration avec Madame l'Echevine des Travaux à effectuer le suivi de ce dossier et donc, j'aurais voulu faire le point sur la situation, que vous me confirmiez que le complément d'étude pourra, effectivement, être effectué ce printemps 2014, il me semble, sauf erreur de ma part, avoir d'ailleurs vu le montant budgété lors du vote du dernier budget. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Mme l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Mme la Conseillère communale, je vous remercie pour votre interpellation qui a retenu toute mon attention.

Préalablement aux réponses que j'apporterai à vos questions, je vous propose de dresser quand même un bref historique du dossier, je sais que cela paraît toujours un peu long mais l'idée, c'est d'informer le plus complètement possible l'ensemble de nos Collègues et dans les faits, je rappelle que cela fait plus d'un demi siècle que le Royal Auto Moto Club pratique sur le terriil de Ciplly, l'activité de trial. Dans ce contexte, la Ville de Mons a d'ailleurs accordé au Club sur la base d'une décision prise à l'unanimité par le Conseil communal du 27 juin 2000 un bail emphytéotique portant sur une partie du terriil qu'elle venait alors d'acquérir. Je précise d'ailleurs qu'à l'époque, le règlement général pour la protection du travail prévoyait déjà la nécessité d'obtenir des autorisations pour l'exercice de telles activités avant que celles-ci ne soient remplacées par l'actuelle législation du permis d'environnement. Ces autorisations n'ont cependant jamais été délivrées et afin de régulariser la situation, une étude d'incidence a été commandée par le Conseil communal, vous l'avez rappelé, lequel a en séance du 22 mai 2006 décidait une nouvelle fois, à l'unanimité et sans susciter aucun débat d'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché de services de réalisation de l'étude d'incidence obligatoire. Alors, je précise que la demande de permis a été introduite par la Ville. En effet, cela a été aussi une question à un moment donné, cette procédure inhabituelle s'explique par le fait que d'une part, la Ville est propriétaire du terriil et que d'autre part, l'octroi du permis nécessite une dérogation au plan de secteur. Pour le surplus, je rappellerai néanmoins qu'en date du 31 mars 2011, les fonctionnaires technique et délégué ont invité la Ville de Mons à produire des plans modificatifs et un complément corolaire de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. Ce complément relatif à la faune et à la flore nécessite des études devant se tenir idéalement au printemps. Alors, on le sait

l'activité de trial suscite la polémique et donc, focalise l'attention mais celle-ci finalement ne constitue qu'une partie du projet global de valorisation du terriil puisqu'il y a certes un espace dévolu à l'activité de trial mais également un parcours destiné à la pratique du VTT, un sentier ceinturant le site permettant aux visiteurs de se promener et des activités environnementales dédiées aux enfants développées par l'ASBL Environnement et Découvertes. En séance du 17 mai 2013, notre Assemblée a décidé de désigner ABV Environnement en qualité d'adjudicataire du marché concernant le complément d'étude d'incidence à réaliser. Pour justement répondre aux questions soulevées par les fonctionnaires technique et délégué. Alors, le cahier spécial des charges de ce marché stipulait bien que la réalisation de l'étude devait avoir lieu au printemps et être rendue le 1^{er} juillet 2013 au plus tard mais pour la société Modiva, sous-traitant de l'adjudicataire ABV Environnement, il y avait une partie de tests à réaliser sur la question de l'acoustique et donc, cela on ne pouvait le faire qu'en période et en situation réelle à savoir en novembre lors de la manifestation annuelle, ce que le Collège a accepté par avenant, avenant n'impliquant pas d'incidence financière, je tiens à le rappeler, pour les bonnes finances de notre ville. Fin décembre 2013, comme convenu, ABV Environnement a déposé l'étude finalisée à l'Administration communale, alors, celle-ci a été analysée par le service de l'Environnement de la Ville de Mons et sera présenté pour information au Collège communal du 21 février courant. Par ailleurs, je voulais vous signaler que nous allons demain matin, avec mon Collègue, M. l'Echevin des Sports, Pascal LAFOSSE, sur le terriil, en compagnie des services communaux afin de repérer correctement les lieux concernés avant même d'amener la décision en Collège vendredi prochain. Après quoi, la procédure d'instruction du dossier de permis unique reprendra avec dans un premier temps, la tenue d'une enquête publique, 30 jours au cours de laquelle les citoyens pourront prendre connaissance de l'étude et faire part de leur remarque. Le dossier complet sera ensuite adressé aux fonctionnaires technique et délégué wallons avec les éventuelles réclamations et ceux-ci procéderont à leur propre analyse et décideront de délivrer ou pas le permis unique.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Est-ce que vous voulez répliquer ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Donc, on avance. On va peut-être enfin voir le bout de ce dossier parce qu'effectivement, comme vous le rappeliez dans l'historique, cela fait 50 ans qu'on pratique le trial dans l'illégalité, donc, il est temps quand même d'avoir une clôture à cette situation par contre, je voudrais revenir, c'est vrai, vous m'avez remis cela à l'esprit sur la procédure dont nous avons débattu à l'époque du fait que ce soit la Ville qui ait demandé cette procédure et donc, j'aurais voulu savoir si du coup cela engendrait le fait que le

projet pouvait être soumis à une autre ASBL que celle qui gère le trail ou est-ce qu'on était lié dans ce projet d'exploitation du terriil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Alors M. DUFRANE a demandé la parole également, on vous répondra dans la foulée Mme MOUCHERON.

M. Florent DUFRANE, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre, donc, oui, comme l'a dit la Conseillère, on arrive peut-être au bout du tunnel mais selon, moi, l'épisode n'est pas terminé. Je pense aussi que le MR sera attentif – parce qu'on en a peu parlé – mais aux modalités de l'organisation de ce trail, si trail il y a effectivement, donc, je parle de la fréquence des manifestations trialistes, des chemins empruntés par ces trialistes pour accéder au site, de la réglementation liée à la faune et à la flore, ça, on en a déjà largement parlé et je pense qu'on arrivera à des choses intéressantes, la signalétique pour le parking et éviter le stationnement sauvage dans des rues qui sont déjà très étroites. Le respect de l'itinéraire par les trialistes pour assurer aussi aux habitants des nuisances sonores minimales, alors, pour être constructif et avec la majorité, c'est de dire que nous déclinons, nous, aux partenaires socialistes des propositions lors de nos prochaines réunions communes pour défendre deux priorités je pense que le Collège défendra avec ardeur, c'est la quiétude des habitants tout en reconnaissant évidemment aux associations le droit et la pratique des sports moteurs cyclistes, pédestres, enfin, tout ce qu'a indiqué Madame l'Echevine. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Pas d'autres interventions ? Mme MOUCHERON, vous souhaitez ajouter un mot.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Petite précision lors de votre visite de demain du terriil, est-ce que ce sera en période de pratique de trail ou pas.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme l'Echevine va vous répondre.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : La difficulté, ici, c'est évidemment que vous n'avez pas tout le dossier, toute l'étude d'incidence qui a été réalisée, que ce soit par rapport aux inquiétudes relayées par Monsieur le Conseiller, comme tout ce qui concerne le respect et les différentes priorités, il y a évidemment des propositions se trouvant dans l'étude mais que je ne vais pas présenter, ici, avant de l'avoir présenté au Collège. Pour ce qui concerne les liens avec l'association, comme je l'ai dit dans le cadre de ma réponse et bien, le bail emphytéotique forcément lie la Ville d'une façon nette par rapport à cette association et donc, voilà on pourra avancer en tout cas en ce sens.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Très bien, on peut passer à l'interpellation suivante. Il s'agit d'une interpellation de Mme MOUCHERON concernant l'état des routes. Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre et donc, en fait, j'ai été interpellée par les riverains de la rue Adonis Descamps et j'ai profité pour regrouper plusieurs rues dont les riverains m'ont posé des questions par rapport à l'avenir et au devenir et à l'amélioration de la qualité du revêtement et des trottoirs et donc, les riverains de la rue Adonis Descamps vous ont fait parvenir une pétition. Dans un premier temps, on a reçu un accusé de réception effectivement du Bourgmestre qui nous expliquait qu'il avait tenu compte et dans un deuxième temps, on a reçu un courrier de l'Echevine de l'Education qui nous rendait compte en fait du rapport de ce qui avait été mis en œuvre dans la rue Adonis Descamps, donc, déjà je me demandais comment est-ce que vous répondiez, c'était l'occasion de savoir comment vous répondiez un peu aux pétitions en fait ? Et je sais, la rue Adonis Descamps et je pense que l'ancien Echevin des travaux la connaît particulièrement bien est dans un état calamiteux, le problème, c'est que les gens l'utilisent pour couper entre des villages, que la rue est pavée et que donc, cela fait forcément un bruit d'enfer à partir du moment où on ne respecte pas les limitations de vitesse, par ailleurs, le revêtement et c'est ce que vous nous expliquez dans votre courrier, Mme l'Echevine, le revêtement catastrophique de la route ne permet d'installer des chicanes et donc, quelle est la solution que le Collège pourrait amener à cette situation d'une rue qui est dans un état de dégradation fort avancé, ne parlons même pas des trottoirs et du coup, de la possibilité de mettre en œuvre des systèmes qui permettent de réduire la vitesse, donc cela c'était ma première question, j'avais aussi une question où j'ai été interpellée sur l'état de la rue du Joncquois et dans quel délai, elle était envisagée éventuellement pour une réfection dans l'avenir ainsi que celle concernant la rue des Bruyères à Obourg, la partie particulièrement qui relie Obourg et Le Roeulx, pareil concernant l'avenue Benoîte qui mène de la rue Deville vers l'autoroute et qui longe le site Itradec et donc, voilà, j'ai profité de l'interpellation sur la rue Adonis Descamps pour regrouper l'ensemble des rues qui posent problème des habitants intéressés par vos réponses.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. Des rues qui posent problème à Mons, il y en a plus que cela encore, il y en a un paquet mais malheureusement, on n'a pas suffisamment de sous pour tout faire mais bon, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme vous l'indiquez M. le Bourgmestre, on s'est focalisé sur Havré mais effectivement comme vous l'indiquez également, on doit s'occuper de tout le Grand Mons et par rapport aux aspects sécuritaires, Mme MOUCHERON, ce sont des sujets que vous n'aviez pas mis dans votre texte écrit et donc là, au niveau chicane et étroitesse de la rue, vous savez qu'on doit d'abord passer par la police administrative et tout ce qui est Gestion de l'espace public, donc, je n'ai pas les éléments de réponse, ici, mais bien

volontiers, nous interrogerons les services et on reviendra vers vous. Donc, pour en revenir à votre interpellation à proprement parlé, effectivement, l'amélioration et l'égouttage des voiries et trottoirs de notre entité est une priorité pour le Collège, je pense qu'on s'en ait déjà expliqué bien conscient que les travaux effectués sont importants, le Collège a augmenté cette année malgré une situation financière difficile, les crédits affectés à la réfection des voiries et des trottoirs du budget extraordinaire puisque de 380.000 euros habituellement, nous avons augmenté les deux crédits à 500.000 euros, donc, je peux aussi vous indiquer qu'en 2013, 100% de ces crédits ont été affectés à des travaux de l'extramuros, cette priorité d'amélioration se trouve également dans le plan d'investissement 2013-2016 approuvé le 16 septembre 2013 par le Conseil communal 2% du montant des travaux envisagés sont affectés à l'amélioration de l'égouttage et des voiries des entités montoises, et ce n'est pas moins de 85% du montant visant à l'amélioration de l'égouttage et des voiries qui sont affectés à des travaux extramuros, donc, j'insiste. En ce qui concerne la réfection de la rue Adonis Descamps, sa réfection complète, égouttage compris a été proposé dans le plan d'investissement 2010-2012 mais ce chantier n'a pas été retenu par l'autorité subsidiante, la réfection de cette rue sera donc réinscrite dans les propositions qui seront formulées lors de l'élaboration du plan d'investissement 2017-2018 et pour la réfection de la rue du Joncquois à Mons, de la rue des Bruyères à Obourg et de la rue Benoîte à Havré, ces réfections sont incluses dans les propositions formulées par le Service Voirie mais le montant cumulé de ces propositions dépasse le montant du crédit disponible, donc, comme à son habitude, des choix devront être opérés par le Collège et pas plus tard que cet après-midi, on s'en est inquiété, le Bourgmestre et moi-même avec le Directeur des Services techniques, donc, voilà, par rapport au texte que nous avons reçu et maintenant pour les autres éléments, je reviendrais vers vous.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je me permets juste d'ajouter, donc, les choix en matière de voiries sont adoptés chaque année, c'est une volonté du Collège d'être équitable entre les différentes communes, on a augmenté cette-ci le crédit malgré le contexte budgétaire et donc, on fait ce qu'on peut mais cela reste totalement insuffisant, donc, il faut être tout à fait clair par rapport à cela, on voudrait faire beaucoup plus mais notre capacité d'investissement est plafonné par la Région wallonne et par la tutelle d'une manière générale et donc, on ne peut pas faire tout ce qu'on voudrait, donc, il y a à la fois des petites réfections et des interventions plus lourdes, il y a la question de l'égouttage comme l'a dit l'Echevine très, très bien, il y a des rues qui sont dans un état déplorable pour lesquelles on n'a pas les subsides de la SPGE, qu'on voudrait pouvoir refaire ne serait-ce qu'au niveau de la voirie mais les services Techniques nous disent mais cela n'a aucun sens de refaire la voirie si on ne

refait pas l'égout et c'est comme cela le serpent qui se mord la queue et tant qu'on n'a pas l'accord de la SPGE et malheureusement la SPGE a de gros problèmes financiers pour le moment, on est face à de grosses difficultés et donc, je pense que là pour l'ensemble des partis politiques et dans la perspective de la prochaine majorité régionale, il sera important de pouvoir porter ce type de revendication au niveau de la Région wallonne et de ses outils parastataux et notamment de la SPGE pour qu'on puisse libérer des moyens pour les communes notamment à travers des problématiques d'égouttage qui nous paralysent sur certains travaux routiers, donc cela, c'est vraiment quelque chose de très important, on a eu la réunion comme l'a dit Mélanie OUALI cet après-midi et on va être contraint à prendre des décisions qui nous semblent aberrantes, qu'on ne saura pas expliquer aux gens, tout cela parce qu'on n'a pas le blanc seing de la SPGE pour faire certains axes et donc, on le regrette vivement mais bon, on est malheureusement contraint et on n'a pas d'autres solutions à proposer et ce n'est pas une question de bonne ou mauvaise volonté, c'est vraiment une question d'imposition. Mme MOUCHERON vous souhaitez conclure ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : J'attendrais, effectivement, les réponses concernant la sécurité mais ce n'est peut-être pas effectivement Mme OUALI mais c'était dans le courrier que j'ai reçu en réponse à la pétition, donc, je suis revenue simplement sur le courrier que vous m'aviez envoyé en fait. Par ailleurs, est-ce qu'il est envisageable parce que je pense que ce n'est pas la première fois qu'elle est recalée la rue Descamps par la SPGE mais ce qu'il y a, c'est qu'il y a possibilité d'avoir des chapes de propreté ou quelque chose comme cela en attendant une réfection globale de la rue parce qu'ici, il n'y a même plus de trottoirs en fait, cela dégouline, c'est de la boue, c'est vraiment catastrophique, donc une chape de propreté sur les trottoirs, est ce que c'est envisageable et alors dans ce cas-là, est-ce qu'on peut renseigner aussi ce genre de chose aux riverains.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Ok comme Mme OUALI vous l'a dit, elle étudiera avec ses services et elle reviendra vers vous. Nous en venons à l'interpellation suivante qui est une interpellation de M. HAMBYE concernant l'état de la tombe d'Henry GLEPIN. M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM. les Echevins, chers Collègues, ce dimanche 9 février à 20 heures vient de se clôturer la très belle exposition sur les collections de Henry GLEPIN, un des plus grands mécènes de notre ville qui a légué près de 8.000.000 d'euros, 1.500.000 de francs or en 14 pour construire à la fois une maison de repos pour des couples du 3^e et du 4^e âges et qui a légué le solde de sa fortune à notre ville pour construire le Musée des Beaux-Arts, ancêtre de notre BAM. Il a en outre légué plus de

4.000 pièces de faïence et porcelaine qui ont fait l'objet d'une présentation choisie à la salle Saint-Georges. Ledit Henry GLEPIN a légué en outre près de 15.000 pièces de monnaie, médailles, jetons à notre bonne ville de Mons. Or dans le remarquable ouvrage que notre ville, en son pôle muséal a édité, nous avons pu constater l'état calamiteux de la tombe d'Henry GLEPIN au cimetière d'Hornu et comme nous avons pu constater l'explosion du budget des cimetières de la Ville de Mons depuis 3 ans, serait-il possible d'envisager que les montois reconnaissants supportent le coût très faible de l'entretien et de la restauration de sa sépulture au cimetière d'Hornu car si nous sommes incapables d'entretenir le souvenir de l'un des plus grands donateurs de notre ville, il y a encore Victor Dejardin qui comme vous le savez a donné les Epioux pour une valeur à peu de 40.000.000 d'euros, M. Marc BARVAIS vous le confirmera, si nous sommes donc incapables d'entretenir le souvenir de l'un des plus grands donateurs de notre ville, n'espérons pas susciter d'autres donations équivalentes. D'avance, un tout grand merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. C'est Mme OUALI qui répond à votre interpellation.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Merci M. HAMBYE pour votre interpellation et donc, grâce à cette interpellation, je me suis plongée dans le testament de M. Henry GLEPIN, donc merci M. HAMBYE et donc, effectivement, comme vous l'indiquez M. GUEPIN est inhumé dans le caveau familial situé au cimetière d'Hornu mais dans son testament, M. GLEPIN stipulait qu'il léguait à sa bonne Clothilde Martin d'Hornu, une rente annuelle et viagère de 1.500 francs pour notamment les bons soins qu'elle avait prodigué à lui et à sa famille mais aussi dans ce testament, il indique qu'il lui impose la condition d'entretenir sa tombe et de faire dire chaque année pour lui, Henry Glépin, une messe chantée à 10 heures le jour, anniversaire de sa mort, à son décès, cette rente de 1.500 francs deviendra la propriété du bureau de bienfaisance d'Hornu aux mêmes conditions, alors, pourquoi, je lis ce passage entre autres des quelques bouteilles de bordeaux aussi qu'il a légué à sa bonne, c'est parce que cette rente est associée à l'imposition d'entretenir sa tombe et qu'en fait sans doute que par la suite, cette rente a été versée au CPAS d'Hornu, Boussu et tout cela plus sérieusement pour vous dire Monsieur HAMBYE que nous allons interroger la commune de Boussu et voir avec eux s'il y a lieu d'établir une convention pour l'entretien de cette sépulture tout simplement M. HAMBYE mais en tout cas un grand merci, grâce à vous, j'ai appris des choses.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous voilà plus intelligents.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, ayant lu et relu le testament, je m'attendais bien à votre réplique puisque la Ville de Mons dans ses charges, elle avait tout

reçu mais n'avait pas eu beaucoup de charges, si ce n'est qu'elle recevait 1.500.000 de francs or, ce qui veut dire, l'équivalent de 8 à 9.000.000 d'euros à charge de constituer et de fonder un home pour personnes âgées et de construire le futur BAM ou en tout cas un musée des Beaux-Arts mais il n'y avait pas cette charge alors je ne doute pas un seul instant, vous avez bien compris le sens de mon message et qu'à défaut par le CPAS de Boussu ou d'Hornu, enfin Hornu, puisque c'est le fils d'un Directeur du Grand Hornu, donc, à défaut pour le CPAS de prendre l'engagement, je comprends bien que vous allez le prendre. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Juste par curiosité, où est-ce qu'on trouve ce genre de documents, des testaments à relire ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Visiblement, il a l'air fort répandu puisque M. HAMBYE l'a lu, Mme OUALI.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le pôle muséal a édité à l'occasion de cette exposition, un excellent catalogue, peut-être qu'on pourrait lancer une souscription pour l'ensemble des Conseillers communaux pour qu'ils en aient chacun un exemplaire et qu'ils puissent comme cela tous les soirs d'hiver le contempler. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : J'espère que vous faites d'autre chose les soirs d'hiver quand même.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne suis pas loin de Tatiana Silva certains soirs comme vous d'ailleurs.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oh là, là, ne nous égarons pas, en tout cas vous êtes extraordinaire et vous parlez de finances internationales à un Conseil, vous faites la conversion des francs or en euros directement au suivant et puis maintenant, vous allez nous parler du Lifi, c'est magnifique, allez-y.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : M. le Bourgmestre, je vais d'abord vous raconter une petite histoire qui m'a sensibilisé au courant électromagnétique et aux effets du courant électromagnétique, ayant la possibilité d'aller chez quelques collègues notaires, j'ai été voici plus de 10 ans, chez un collègue qui m'a dit que tous les ingénieurs qui travaillaient au centre de télécommunication de Lessives, anciennement RTT étaient tous morts et ce, vu l'existence de courant électromagnétique. Inutile de vous dire que je suis ressorti de cet entretien avec un collègue un peu pensif et je dirai dubitatif. Alors, aujourd'hui, la Ville de Mons en partenariat avec la Région wallonne se lance dans le wifi mais et je vais y venir, tout le monde connaît les méfaits et les dangers du wifi. Or, nous avons pu et je crois que j'ai communiqué à tout le monde, avoir connaissance des progrès technologiques en faveur de LiFi et eu égard aux

capacités du lifi et qu'est-ce que le LiFi ? C'est un mode de communication révolutionnaire basé sur l'utilisation de la lumière et sur des éclairages LED pour transmettre des données de manière non filaire et donc c'est très important. Le LiFi est une rupture technologique majeure pour le monde de l'internet, mobile et des objets connectés, non seulement nous avons des entreprises européennes qui sont à même de développer cette technologie mais surtout, ça paraît être une solution incontournable pour faire face au déficit de réduction d'émissions de Co2 à l'échelle planétaire. Alors, ce qui est intéressant, ce sont des semi-conducteurs comme les lasers, ça leur confère une capacité à s'éteindre et à s'allumer avec des temps de l'ordre de milliardième de seconde et en termes de débit, cela a un débit de l'ordre de 100 mégabits, soit 10 fois plus important que le wifi. Alors, grâce à cette technologie LiFi, les 14 milliards d'ampoules dans le monde deviendront progressivement des antennes écologiques qui permettront de répondre à la demande croissante de connectivité mobile mais aussi à la congestion du spectre des ondes radios. Alors, je ne vais pas jouer les Cassandra mais les méfaits du wifi sont maintenant connus et je puis vous signaler et je vous l'ai transmis ici, que non seulement l'Agence Européenne de l'Environnement et le Parlement Européen, de nombreux médecins dans le monde ont considéré le wifi comme une technologie toxique et le Conseil de l'Europe lui a demandé l'abandon du wifi dans les écoles. Vous avez vu qu'en France, République des Lumières, il y avait donc une nouvelle, c'était dans le journal Le Monde du 25 janvier 2014, à croire que François Hollande est en phase avec moi, le Parlement français, sans le vouloir, je lis : le wifi sera interdit dans les crèches et les garderies. Cela c'est dans le journal Le Monde du 25 janvier 2014, alors bon, je vous le signale ce n'est pas de la com. C'est dans le journal Le Monde qui je pense peut être considéré au niveau francophone comme un journal qui a autorité. Tout ça pour vous dire sur les dangers du wifi et je vous signale que par exemple les assurances aux Etats-Unis ont considéré qu'elles ont exclus les dommages champs et ondes électromagnétiques depuis les années 2000. En Angleterre, en Allemagne et Autriche, le wifi a été enlevé dans les écoles et le Gouvernement allemand recommande depuis 2007 d'éviter le wifi pour des raisons sanitaires. Et donc, ce pourquoi, étant donné la toxicité et l'électro-sensibilité qui peuvent être causés par le wifi, je ne puis que vous inciter et inciter le présent Conseil à ce que nous soyons la première ville en Belgique et en Europe la capitale européenne de la LiFi et j'espère que l'ensemble des membres de cette Assemblée pourront créer une Commission avec l'Université de Mons, le Département de la Faculté Polytechnique pour que ce souhait, devienne une réalité et que nous puissions à l'exemple français, parce qu'en France ils ont des

entreprises et ici c'était un interview du Pr Cédric Mayet de l'Université de Versailles, que nous puissions être une des premières villes LiFi dans notre Europe, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vous remercie pour votre interpellation qui ne manque pas d'intérêt et c'est M. BOUCHEZ qui va vous répondre.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : M. HAMBYE merci pour votre interpellation puisque si Mme OUALI est retournée lire le testament de M. Glépin, moi j'ai été retourner voir mes cours de physique, ça m'a bien aidé parce que ce n'était pas nécessairement évident effectivement comme vous l'avez indiqué, le LiFi est une méthode qui permet de transmettre des informations par le biais de la lumière mais et c'est d'ailleurs une technique qui est assez ancienne, puisqu'elle a été lancée en 1880 par M. Bell donc c'est une technique qui est maîtrisée et connue mais néanmoins n'a jamais été développée et donc à l'heure actuelle, nous avons plusieurs obstacles technologiques, le premier c'est qu'il faut et vous l'avez indiqué vous-même, cette technologie a connu un regain d'intérêt grâce à l'apparition des lampes LED mais le souci c'est que, premier élément, vous devez avoir vos lampes allumées en permanence, si vous coupez la lumière, vous coupez la transmission d'informations donc ça voudrait dire un éclairage permanent sur l'ensemble de la Ville, premier problème. Deuxième difficulté avec cette technologie c'est qu'en fait la lumière ne passe pas tous les corps et par exemple des corps opaques créeraient une obstruction et donc une transmission de la lumière qui serait totalement impossible. Ce qui voudrait dire que si jamais un camion passe sur la Grand'Place de Mons avec un corps opaque, et bien, la transmission serait totalement coupée. Troisième et dernier problème majeur à l'heure actuelle c'est que la transmission de données ne peut se faire qu'à hauteur de 10 m maximum alors que la technologie wifi permet de le faire sur des centaines de mètres. Donc, ces trois obstacles ont pour conséquence qu'à l'heure actuelle, aucun gsm, ni tablette, ni ordinateur ne peut fonctionner avec du LiFi si ce n'est un Smartphone qui est à l'heure actuelle à l'état de prototype. Si même la Ville de Mons, dans le cadre de son projet de Digital City devait passer au LiFi, nous n'aurions même pas les capacités de faire transmettre l'information sur le matériel que possèdent les usagers puisque cette technologie n'est toujours pas prise en charge par les différents appareils commercialisés. Cela veut dire qu'avec la meilleure volonté du monde, nous ne sommes pas en mesure pour le moment de passer en LiFi puisque la technologie ne le permet pas, elle va certainement progresser, nous serons attentifs, d'ailleurs le service informatique de la Ville de Mons va étudier la question dans le cadre d'un plan de déploiement du wifi dans les bâtiments communaux, maintenant, je tiens quand même à apporter quelques éléments par rapport au wifi. Il est évident que certaines études émettent des risques par rapport à la santé, d'autres

disent l'inverse donc il faut quand même être de bons comptes, je ne dis pas qu'il y ait une vérité absolue par rapport à ça puisque'il y a une bagarre d'études, vous avez donné des exemples où effectivement, le principe de précaution nous amène à justement faire attention, c'est d'ailleurs le cas dans le cadre du projet de Digital City puisque nous concentrons le wifi dans des zones où il y a du passage mais pas nécessairement des zones d'habitations, je prends par exemple justement le cas de la Grand'Place mais par rapport à cela, vous devez aussi savoir qu'un procès en Angleterre a eu lieu il y a un peu plus d'un an durant lequel les juges ont été incapables de déterminer qu'il y avait un élément nocif pour la santé. Je ne dis pas que c'est ou pas le cas, ce que je dis c'est que les éléments dont nous disposons pour le moment sont parfois contradictoires. Néanmoins, la salle que vous occupez à l'heure actuelle est équipée de wifi et donc, effectivement il y a peut être des difficultés mais en tous les cas, l'exposition vous le concéderez ne sera pas permanente puisque nous ne vous invitons pas à dormir dans cette salle ce soir mais si vous le souhaitez pourquoi pas, mais pour être tout à fait sérieux par rapport à cet élément, nous sommes dans l'impossibilité pour le moment de recourir à une autre technologie, nous le regrettons et nous sommes en tout cas attentifs au développement de cette technologie LiFi et dès qu'elle pourra être popularisée, nous ne manquerons pas de nous atteler à ce dossier, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement, première question géographique : quel sera le périmètre du wifi dans la Ville puisque donc ça je crois que c'est une question pour les personnes atteintes d'hyper sensibilité et qui souffrent de ce problème d'hyper-sensibilité, première chose. Deuxièmement, ne croyez-vous pas que vu le risque, il y a des études qui pointent quand même un principe de précautions que nous devons avoir compte tenu de certains problèmes de santé, est-ce qu'on ne ferait pas là, on ne demanderait pas un avis tant au Ministère de la Santé que certaines commissions que ce soit au niveau Région wallonne ou Communauté française à ce sujet puisque nous devons quand même prendre des avis auprès de personnes qui ont une autorité scientifique. Voilà, et troisième chose, effectivement, je note comme vous et je suis d'accord que le LiFi est une technologie qui est peut-être révolutionnaire mais qui n'est pas encore au point, en tout cas on la présente comme très révolutionnaire. Et je crois qu'il serait à mon avis inopportun de notre part de balayer d'un revers de la main cette nouvelle technologie parce qu'elle pourrait avoir des effets directs et indirects assez rapides, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. J'en profite pour découvrir ici un dossier qui nous a été remis je pense par Monsieur et qui est fort intéressant. Je voudrais vous dire

Monsieur d'abord je ne rigole pas par rapport à vos difficultés, vous comprendrez bien que ce n'est pas mon style. Ensuite, effectivement, il est intéressant de découvrir qu'il y a certaines réalités propres à certains individus qui constituent une minorité dans la population dont on doit tenir compte, ce dossier nous permettra d'avoir plus d'éléments à cet égard mais vous devez aussi comprendre que pour la Ville, comme l'Echevin vient de l'indiquer au nom du Collège, c'est une technologie qui est la plus répandue et la plus accessible pour le moment pour nous permettre de faciliter l'accès à internet pour nos concitoyens et que donc c'est la technologie qui sera privilégiée pour le moment ici comme ailleurs. Et donc, si on peut évidemment favoriser et encourager la réalisation d'innovations à partir de nos ressources scientifiques et notamment au niveau de la Faculté Polytechnique et de nos centres de recherches ici à Mons, tant mieux et donc on relayera et on soutiendra si vous le souhaitez vos initiatives par rapport à nos centres de recherches et à nos scientifiques montois mais ne prenez en tout cas pas les sourires qui ont été évoqués tout à l'heure parce qu'on ne peut pas non plus toujours se réunir avec une tête d'enterrement ou un grand sérieux pour du mépris à l'égard de votre personne, ni de l'interpellation de M. HAMBYE. Voilà, ceci étant, est-ce que vous souhaitez ajouter quelque chose M. HAMBYE ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je dirai que je constate qu'en France et je le rappelle, on a interdit le wifi dans les crèches et les garderies et donc c'est une avancée comblant un vide réglementaire persistant, une étape symbolique pour la reconnaissance de l'électro-hyper-sensibilité, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci alors il reste une question pour terminer la séance publique qui est une question de M. le Conseiller Jean-Pierre DUPONT et je lui cède la parole, il s'agit d'une question qui porte sur les déplacements à vélo.

M. Jean-Pierre DUPONT, Conseiller : M. le Bourgmestre, Mmes et MM les Echevins, mes chers collègues, lors d'une récente émission à la RTBF le sujet du déplacement à vélo vers le lieu de travail a été abordé, je pense que ce l'avait déjà été auparavant mais j'ai regardé cette émission. Des initiatives telles que des parkings à vélos sécurisés, la possibilité pour les travailleurs choisissant ce mode de déplacement d'avoir à leur arrivée accès à un vestiaire avec douche leur permettant de changer de tenue et de se rafraichir était mise en évidence dans cette émission. Les cas présentés concernaient aussi bien des entreprises privées que des entreprises publiques. Les personnes interrogées se déclaraient très satisfaites et les employeurs y voyaient une source de diminution des arrivées tardives. Pouvez-vous me dire quel est à la Ville de Mons tous services confondus, le nombre de d'agents qui choisissent cette alternative et dans quelle catégorie de personnel rencontre-t-on le plus grand nombre

d'adhérents ? Les infrastructures existantes, je pense aux ateliers, au service incendie, à Buisseret, à l'Hôtel de Ville, là où il y a beaucoup de personnel, ont-elles ce genre de facilités. Dans la négative, le Collège compte-t-il prendre des initiatives pour que celles et ceux qui voudraient opter pour un trajet maison-travail à vélo puissent le faire dans les meilleures conditions, la pratique d'un sport est un facteur de santé et dans ce cas-ci il serait également un gage de meilleure mobilité. Merci beaucoup.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. le Conseiller. M. l'Echevin LAFOSSE répond au nom du Collège.

M. Pascal LAFOSSE, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Je vous remercie M. le Conseiller. Pour répondre à vos différentes questions, je commencerai par vous dire qu'il y a 34 agents de la Ville qui sont inscrits auprès de la GRH pour bénéficier des indemnités kilométriques, pour l'usage du vélo entre leur domicile et le lieu de travail. Cela représente environ 2% du personnel communal. La grande majorité de ces travailleurs à vélo provient du service Incendie. Ce service dispose de vestiaires et de douches mais ce n'est pas le cas pour tous les bâtiments de la Ville, comme l'Hôtel de ville ou la rue Buisseret. L'intégration de sanitaires nécessite, comme vous pouvez vous en douter, une réflexion du Collège sur base de multiples critères - la faisabilité technique, le coût, la réalisation etc. Je peux donc déjà vous dire que cela me paraît peu envisageable dans le contexte actuel. Comme vous le savez 2% du personnel, à savoir 34 personnes se déplacent à vélo par contre, vous parlez d'initiatives mises en place par le Collège. Il y en a, pas uniquement pour le personnel communal mais bien pour tous les usagers cyclables. Comme je l'ai fait et je l'ai déjà mentionné lors de Conseils précédents, nous organisons, à l'Echevinat de la Mobilité, tous les trimestres, une Commission vélo où de nombreux points traitent du confort des cyclistes dans leurs déplacements quotidiens, points qui sont relayés au sein des différents services de la ville. Mettre au point des initiatives, je dirais que c'est aussi veiller au quotidien à ce que les cyclistes puissent évoluer dans de bonnes conditions. Je sais qu'un certain nombre de voiries posent problèmes mais dans tous les cas nous veillons, au cas par cas, via notamment les services Travaux et Mobilité, à intervenir dès que la situation peut engendrer un danger potentiel pour les cyclistes. Nous nous sommes également engagés pour un plan triennal de range-vélo avec mise au budget pour 2014 et 2015 et aussi 2016 un certain nombre de lieux seront sélectionnés, en collaboration avec la Maison des Cyclistes, Pro Vélo et le GRACQ pour équiper en priorité des endroits s'en trouvant dépourvus actuellement. Autre initiative, pour la première fois depuis un certain nombre d'années, en septembre dernier, s'est tenue comme vous le savez, une journée « mobilité douce » au cours de laquelle le souhait du

Collège était de permettre aux piétons ainsi qu'aux cyclistes de se réappropriier certains lieux de la Ville, en toute quiétude, à l'abri de la circulation. Il y aura bien entendu d'autres initiatives dans les semaines et mois à venir en matière de déplacements à vélo car c'est une des préoccupations du Collège et aussi la mienne. N'hésitez pas à reprendre contact avec moi si vous le souhaitez et j'espère avoir répondu à vos inquiétudes. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. l'Echevin. Voilà ceci clôture notre séance publique et on remercie le public et notamment les enfants qui étaient présents ce soir, courageusement jusqu'au bout.

La séance à clos s'ouvre avec 36 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, DUBOIS, KAYEMBE KALUNGA, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE, M. DUFRANE, Mme URBAIN

52° objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Démission honorable d'une employée d'administration définitive. GRH/HH/PA

ADOPTE - 64^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un employé d'administration auprès de l'Agence Locale pour l'Emploi. GRH/HH/ASBL/ALE

ADOPTE - 65^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une employée d'administration auprès de l'ASBL « Mons Divertissement ». GRH/HH/ASBL Mons Divertissement

ADOPTE - 66^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5 temps octroyée à une employée d'administration définitive. GRH/AD/APE

ADOPTE - 67^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

53° objet : Constitution d'une réserve de recrutement au grade d'Attaché Ingénieur Industriel (A1sp) chargé de la Voirie. GRH/CC/Voiries

ADOPTE - 68^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
54° objet : Personnel d'entretien. Démission honorable d'une auxiliaire professionnelle statutaire. GRH 4340

ADOPTE - 69^{ème} annexe

55° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
a) Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un ouvrier non qualifié auprès de l'ASBL « Royal Albert Elisabeth Tennis Club de Mons ». GRH/HH/ASBL/RAETC

ADOPTE - 70^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
b) Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'une auxiliaire professionnelle auprès de l'ASBL « Belfius Mons Hainaut ». GRH/HH/ASBL/Belfius

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
c) Renouvellement des conventions des agents mis à disposition, à titre gratuit, de l'ASBL « Infra Foot Mons ». GRH/HH/ASBL/IFM

ADOPTE - 72^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
d) Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'une auxiliaire professionnelle auprès de l'ASBL « Le Mundaneum ». GRH/HH/ASBL/Mundaneum

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
e) Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un ouvrier non qualifié auprès de l'ASBL « Port de Plaisance ». GRH/HH/ASBL Port Plaisance

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
f) Renouvellement des conventions des agents mis à disposition, à titre gratuit, de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/ASBL O.T.

ADOPTE - 75^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,
g) Prorogation du congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps octroyé à un gradué spécifique. GRH AJ-1-2014

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Modification du congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps, octroyé à une employée d'administration. GRH/SH

ADOPTE - 77^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Prolongation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée dans le cadre de l'assistance médicale à une employée d'administration. GRH/AD/APE

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Mise à disposition, à titre gratuit, d'une graduée spécifique au sein de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/Màd/ OT

ADOPTE - 79^{ème} annexe

56^e objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Prorogation du congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps octroyé à un gradué spécifique. GRH/AJ-2-2014

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental, dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5^e temps à une employée d'administration D4. GRH/AD/APE

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'une assistante sociale auprès de l'ASBL « Mons Logement ». GRH/HH/ASBL Mons Logement

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un médecin pédiatre auprès du CPAS. GRH/HH/Màdispo CPAS

ADOPTE - 83^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Renouvellement de la convention de mise à disposition, contre remboursement, d'un auxiliaire d'administration auprès de l'ASBL « Parc communal de Jemappes ». GRH/HH/ASBL Parc com. de Jemappes

ADOPTE - 84^{ème} annexe

57^e objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Fédéralisation d'un préposé centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 87^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Fédéralisation d'un préposé centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Fédéralisation d'une préposée centre 100. SI 13GEN BIS Fédéralisation/2013

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Démission honorable d'un caporal pompier professionnel. SI 4135

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Mise en disponibilité pour maladie d'un sous-chef opérateur centre 100. SI 10247

ADOPTE - 94^{ème} annexe

58^e objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 4013(2)3991/4062

ADOPTE - de la 95 à la 98^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3999

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

c) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de religion protestante pour l'année scolaire 2013-2014. 8^e/1^e 1050

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

d) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. 8^e/1^e 3651/4060/3887/4017/4030

ADOPTE - de la 101 à la 105^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

e) Réaffectation à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de religion protestante. 8^e/1^e 3651/3883/3397

ADOPTE - de la 106 à la 108^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

f) Réaffectation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3883

ADOPTE - 109^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

g) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3516

ADOPTE - 110^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

h) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 3110

ADOPTE - 111^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

i) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite temporaire d'une maîtresse spéciale de morale laïque définitive. 8^e/1^e 3072

ADOPTE - 112^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

j) Désignations de maîtres spéciaux de morale laïque à titre temporaire dans des emplois vacants. 8^e/1^e 4045/3759/3735

ADOPTE - de la 113 à la 115^{ème} annexe

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

k) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 6364

ADOPTE - 116^{ème} annexe

59^e objet : Désignation des administrateurs du Lotto Mons Expo. Cellule foncière RCA

REMIS

Par 36 suffrages sur 36 votes valables,

60^e objet : Réseau AVIAMA – Désignation du représentant de la Ville de Mons. Gestion des Associations AM

ADOPTE - 117^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2014. Celui-ci est alors adopté.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale adjte ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

C. BRULARD.

N. MARTIN.

=====